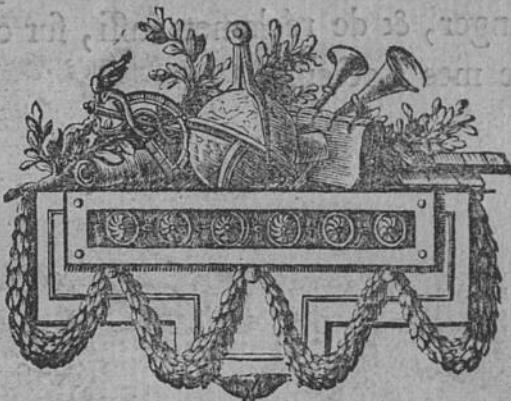


Achete f1 à M. Robin, à la foire, le 9^e 1898

MÉMOIRE
RELATIF
A QUELQUES PROJETS
INTÉRESSANTS
POUR LA VILLE
DE BORDEAUX,

LU par M. DUPRÉ DE SAINT-MAUR, Intendant de
Gienne, & Directeur de l'ACADEMIE DES SCIENCES
de Bordeaux, à la Séance publique du 7 Mars 1782.



A BORDEAUX,
Chez MICHEL RACLE, Imprimeur Agrégé de
l'Académie, rue Saint-James.

M. DCC. LXXXII.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

L'ACADEMIE ayant paru désirer l'impression de ce mémoire, je n'ai pu me dispenser d'y ajouter quelques notes pour l'intelligence de différents objets qu'il ne m'a-voit pas été possible de traiter avec l'étendue dont ils étoient susceptibles. On les trouvera, sans doute, un peu longues. Je ne me serois pas exposé à ce reproche, en les refondant dans le texte du mémoire; mais ce n'eût plus été le même ouvrage. Il m'a semblé préférable de n'y rien changer, & de réclamer aussi, sur ce point, l'indulgence de mes Lecteurs.



MEMOIRE

RELATIF à quelques projets intéressants pour la ville de BORDEAUX; lu par M. DUPRÉ DE SAINT - MAUR, Intendant de Guienne, & Directeur de l'ACADEMIE DES SCIENCES de Bordeaux, à la Séance publique du 7 Mars 1782.

C'EST en vain, MESSIEURS, que vous avez cru devoir encourager les Savants à fouiller dans les ruines de l'antiquité, pour y découvrir les traces de la fondation de la ville de Bordeaux. Cette époque semble perdue pour toujours dans la nuit des temps (1). Mais si les fastes de



(1) L'ACADEMIE s'est, à différentes fois, occupée de
A ij

cette superbe Cité ont dédaigné de transmettre à la postérité le nom du premier Biturige qui, fixant par hasard sa retraite, soit sur les bords fangeux de la Garonne, soit vers le sommet du mont Judaïque, a pu jeter ainsi les fondements d'un établissement devenu depuis aussi considérable, ils consacreron, sans doute, à jamais la mémoire du grand Homme de qui elle tient plus véritablement son existence. Les principaux monuments de sa splendeur ne doivent-ils pas, en effet, lui rappeler sans cesse que c'est M. de Tourny qui l'a tirée de l'état de langueur dans lequel elle végétoit? La gloire de cet Administrateur m'a paru long-temps un écueil contre lequel les prétentions de ses successeurs feroient dans le cas de venir se briser & s'anéan-

recherches analogues à cet intéressant problème. Elle a dernièrement encore proposé un prix, à l'effet de découvrir & d'établir sur des preuves solides, *de quelle manière Bordeaux tomba au pouvoir des Romains, & quels furent, sous leur domination, l'état, les loix & les mœurs de ses habitants.* Le silence des Auteurs du temps a, sans doute, mis à cet égard les gens de Lettres en défaut. Il en est peu parmi eux, qui, d'après cela, aient voulu tenter de résoudre cette question. Suivant toute apparence, elle restera à jamais indécise, à moins que le hasard ne fasse un jour sortir du sein de la terre quelque bronze ou autre monument qui puisse réparer, sur ce point, les torts de l'antiquité.

tir. Cependant , sans aspirer à la même célébrité , il peut leur être permis de chercher à s'animer du même esprit. M. de Tourny a exécuté , dans le cours d'un petit nombre d'années , tout ce qu'il étoit possible d'attendre de son génie. Malheureusement cette Ville ne l'a pas possédé assez long-temps , & il reste beaucoup à faire. Si ses talents m'eussent été transmis avec sa place , je viendrois aujourd'hui , Messieurs , avec plus d'assurance , vous rendre compte de quelques projets , dont une partie sembleroit devoir contribuer , autant à l'utilité réelle , qu'à la décoration & à l'embellissement de cette même Ville. Je regretterois véritablement que la nature de cet objet , peu académique sans doute , vous parût trop étrangère pour mériter votre attention. Il ne m'est pas indifférent d'obtenir vos suffrages ; je n'en connois point qui soient plus capables de fixer l'opinion publique. C'est peut-être pour n'avoir pas suffisamment consulté d'avance cette opinion , le tyran du monde , que M. de Tourny a , dans l'exécution de ses plans , éprouvé des contradictions qui , nuisant infiniment au bien de la chose , n'ont pu manquer d'abréger ses jours , sur lesquels elles avoient répandu leur amertume. Trouvez bon , Messieurs , que je profite de cet exemple ; il est assez d'autres obstacles qui gênent la marche d'un Administrateur. D'ailleurs , mon adoption parmi vous ne me donne-t-elle pas le droit d'avoir recours à vos lumières ? Je suis doublement heureux de ce qu'elle me procure aussi l'avantage de

foumettre mes vues au jugement d'une assemblée choisie , & qui réunit une portion éclairée des premières classes des citoyens. S'il est doux pour moi de les mettre à même de prononcer sur leur propre intérêt , il est également dans l'ordre des choses , que leur vœu prévienne & provoque les démarches que leurs Magistrats feront dans le cas de faire , pour réclamer l'approbation & les secours du Gouvernement.

P A R M I les diverses idées dont j'ai tracé l'esquisse , sur le plan que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux , vous distinguez peut-être déjà le canal de ceinture que je proposerois de faire autour de la Ville. Constattement ravagée , pendant tant de siècles , par de cruelles épidémies (2) , il étoit naturel de s'appliquer à en rechercher la cause ; & il étoit aisé de la trouver dans les exhalaisons des marais au milieu desquels Bordeaux a été construit. On n'a pas effectivement attendu jusqu'à nos jours , pour démêler & reconnoître cette cause funeste ; mais on n'y a qu'incomplètement remédié. En 1599 , la grande Jalle fut

(2) E N parcourant les chroniques Bordeloises , mises au jour par de Lurbe , d'Arnal , Tillet , &c. on a peine à concevoir que Bordeaux ait résisté à des fléaux aussi répétés , & que l'on n'ait pas cent fois songé à abandonner une Ville qui dévoroit en aussi peu de temps ses propres habitants.

ouverte (3). En 1611, les esteys du Peugue & de la Devèze furent creusés & élargis. Le Cardinal de Sourdis eut la générosité d'acheter & de supprimer un moulin situé sur l'un de ces ruisseaux, & qui nuisoit à l'écoulement des eaux : l'on prit encore quelques autres précautions. Ces tra-

(3) « CUM frequentioribus, necnon dirissimis morbis epidemias, pesteque frequentius afflictata fuissent urbs Burdigala & vicina loca, annis nimis, 1411, 1473, 1515, 1555, 1585, 1599, Henrici IV regio editio sanctum fuit, ut loca coenosa, paludosa, ad regionem circiter cauri conspicua, vulgo *marais de Bordeaux*, exhaudirentur : contagium enim aëris à putridissimis halibus, ex spatio loco illo exhalatis, ortum ducere, funestissimam experientiam edocti fuerant infelices Burdigalenses. Paterno amore erga illos, quorum olim Gubernator, incitatus Henricus magnus, Conrardum Gauffens, in re exsiccationis expertissimum, è Belgiam evocavit. Cum illo ad pactionem venerunt urbis Consules anno 1599. Difficilimum opus suscepit vir ille ; ad quadraginta quinque annos perduravit. Tandem anno 1652 finis huic imposita fuit. Sæviit adhuc pestis annis 1604, 1629. Ab illo feliciter non viguit tempore, nec vigebit certe, si aquarum rivi de *la Jalle* libero fluxui intra utrumque alveum conservando invigilent accolæ. Aquis stagnantibus putrescentibusque ut olim non aperiuntur loca hæc humilia. »

*EXTRAIT d'une thèse soutenue en 1757, par M.
DOAZAN, Docteur en Médecine, sous ce titre, « an
salubris aër Burdigalensis? »*



vaux furent couronnés d'un succès réel, & l'on vit renaître la salubrité dans la Ville. Cependant, d'un côté, une partie des palus des Chartreux, connus aujourd'hui sous le nom des Chartrons; & de l'autre, les marais de l'Archevêché, ne furent qu'imparfaitement desséchés: aussi les maladies putrides, de toute espèce, restèrent en possession de ces cantons, peu habités pour lors. Il eût fallu, pour ce qui concerne la palu des Chartrons, porter plus directement à la rivière les eaux qui viennent des fontaines d'Audège, de même que celles qui arrivent du côté de Bruges ou de Blanquefort; & quant aux marais de l'Archevêché, on devoit, pour les assainir entièrement, baïsser de sept à huit pieds de plus les lits du Peugue & de la Devèze, aux points où les murs de la Ville s'ouvrent pour les recevoir (4), en observant d'ailleurs de leur donner une pente réglée, tant depuis la naissance du marais jusqu'aux remparts de la Ville, que depuis ces remparts jusqu'à la Garonne.

(4) IL y auroit assez lieu de présumer que, soit lors de la fondation de Bordeaux, soit pendant les temps de trouble & les révolutions presque continues que cette Ville a éprouvées, jusqu'à ce que les Anglois aient été entièrement chassés de la Gironde, on a regardé ces marais comme une fortification naturelle, qu'il étoit utile de conserver, & qu'en conséquence, on a plutôt cherché à y maintenir les eaux à une grande hauteur, qu'à les évacuer.

Peut-être

Peut-être eût-on mieux fait encore de supprimer totalement la Devèze, qui n'est que le canal forcé d'un ancien moulin ; canal dans lequel l'eau ne remonte qu'au moyen d'une espèce de digue établie au point de partage. Il est aisé de sentir que cette digue, qui soutient les eaux à une certaine hauteur, & qui les empêche de se réunir dans le Peugue, où elles auroient leur écoulement naturel, met le plus grand obstacle au dessèchement des marais. Cependant il eût été très-facile encore de conserver la Devèze, & de la rendre utile, en réglant la profondeur de son lit sur celui du Peugue, de sorte qu'au point de partage, les eaux eussent pu prendre indifféremment, & sans contrainte, l'une ou l'autre route. Alors, au moyen d'une couple de vannes, on auroit eu la faculté de faire couler alternativement, dans chacun de ces ruisseaux, la totalité des eaux, dont le cours acquérant plus de rapidité, à raison de son plus grand volume, entraîneroit aussi plus facilement les immondices qu'ils reçoivent journallement.

Quoique il en soit, la population de la ville de Bordeaux ayant suivi la progression de son commerce, les quartiers de Sainte-Eulalie, de l'Archevêché, des Chartrons, commencèrent à se rechercher ; & de nouveaux habitants ne craignirent point d'aller affronter la fièvre jusques dans ses domaines. Depuis plusieurs années ces quartiers

ne le cèdent point en beauté au reste de la Ville. Ne seroit-il pas temps de songer à les rendre salubres ? Les allarmes que nous avons eues l'automne dernier, ne peuvent-elles pas faire appréhender de plus grands malheurs (5) ? Cela seroit

(5) LE tableau ci-après de la mortalité des quatre paroisses de la Ville qui bordent les marais, prouvera tout ce qu'il y a à craindre à cet égard. On y verra la différence des six derniers mois 1781, aux six derniers mois 1780.

	Années	1780.	1781.
Paroisse Saint- Seurin.	Juillet.	24.	28.
	Août.	39.	52.
	Septembre.	53.	69.
	Octobre.	40.	82.
	Novembre.	29.	29.
	Décembre.	16.	31.
		<hr/> 201.	<hr/> 291.
Paroisse Saint- Christoly.	Juillet.	3.	4.
	Août.	9.	17.
	Septembre.	20.	34.
	Octobre.	19.	29.
	Novembre.	16.	10.
	Décembre.	12.	17.
		<hr/> 79.	<hr/> 111.

d'autant moins étonnant, que l'état des choses empire tous les jours. Les eaux de la palu des Chartrons avoient, en partie, leur écoulement à la rivière par divers fossés que l'on a coupés ou comblés, en construisant les maisons qui se sont bâties successivement le long de la Garonne ; & l'on n'a pas songé à y substituer des égouts. Celles des rues de ce faubourg qui n'ont point encore été pavées, sont si mal réglées dans

	Années	1780.	1781.
Paroisse Saint- Remy.	Juillet.	24.	28.
	Août.	31.	46.
	Septembre.	33.	107.
	Octobre.	30.	89.
	Novembre.	29.	35.
	Décembre.	31.	30.
		<u>178.</u>	<u>335.</u>
Paroisse Sainte- Eulalie.	Juillet.	26.	41.
	Août.	54.	65.
	Septembre.	47.	89.
	Octobre.	39.	97.
	Novembre.	40.	56.
	Décembre.	42.	52.
		<u>248.</u>	<u>400.</u>

leur pente, qu'elles forment autant de cloaques (6). D'un autre côté, les esteys du Peugue & de la Devèze ne sont plus, à beaucoup près, dans l'état où on les avoit mis vers le commencement du siècle précédent. La valeur des terreins adjacents ayant considérablement augmenté, quelques personnes puissantes ont commencé par entreprendre sur le lit de ces ruisseaux, & les ont réduits au tiers ou au quart de leur largeur, en jetant les fondations des hôtels qu'elles ont fait construire sur leurs bords. La plupart des riverains ont bientôt suivi cet exemple. Une police foible & timide a

RÉCAPITULATION.

Années	1780.	1781.
Saint-Seurin.	201.	291.
Saint-Chrystoly.	79.	111.
Saint-Remy.	178.	335.
Sainte-Eulalie.	248.	400.
	<hr/> 706.	<hr/> 1137.

LA différence en plus sur les six derniers mois 1781, est de quatre cents trente-un.

IL faut observer que cet excès dans la mortalité de ces quatre Paroisses, ne porte au plus que sur un dixième de leur territoire : ainsi on peut juger s'il y a été sensible.

(6) IL est bien plus étrange encore de voir de ces sortes de

tout toléré (7), & l'activité des Magistrats ne s'est réveillée que lorsqu'il n'étoit plus temps. Maintenant le moindre embarras dans le cours de l'eau produit nécessairement un engorgement total (8). Cependant les Teinturiers, les Corroyeurs, les Megissiers & autres artisans, que la nature de leurs professions a attirés sur ces ruisseaux, multiplient, autant qu'ils le peuvent, ces retenues. Les blanchisseuses ou lavandières prennent la même licence à l'extérieur de la Ville. Ainsi tout concourt à inonder le marais, malgré la surveillance des Officiers de police, qui sont d'ailleurs excédés de détails aussi minutieux.

IL n'est presque plus possible de remédier au mal, en

cloaques dans des rues pavées & les mieux alignées de la Ville; par exemple, devant le Manège, à la chaussée d'Albret, &c.

(7) ON n'en dit ici certainement pas assez sur ce point, puisque le ruisseau de la Devèze, qui, à son entrée dans la Ville, & sur une grande longueur encore, a conservé dix-huit pieds de largeur, se trouve ensuite dans telle autre partie de son cours, resserré entre deux murs, qui ne laissent plus que vingt-six pouces d'écoulement aux eaux. Je n'examine point si les dix-huit pieds sont nécessaires, ou si les vingt-six pouces suffisent; mais il n'appartenoit certainement pas aux riverains d'en décider aussi arbitrairement chacun en droit soi.

(8) M. Doazan avoit annoncé d'avance les inconveniens

donnant , comme on auroit pu le faire autrefois , plus de profondeur au lit du Peugue , & sur-tout à celui de la Devèze . Un moyen auquel il étoit si facile d'avoir recours , il y a 200 ans , devient , pour ainsi dire , impraticable aujourd'hui , ou entraîneroit dans une dépense excessive , en obligeant de reprendre , sous œuvre , les fondements d'une multitude de maisons , au-dessous desquelles on seroit obligé de fouiller .

CEPENDANT , le glaive qui semble suspendu sur nos têtes , nous menace de trop près , pour que de pareils obstacles dussent arrêter , si effectivement il n'y avoit pas d'autre moyen de vider le marais de l'Archevêché . En ce cas , sans balancer un moment , il faudroit adopter le parti de baisser considérablement encore , & d'environ cinq pieds , le lit du Peugue , à l'entrée des murs de la Ville , en réglant sa pente , tant au-dessus qu'au-dessous de ce point ; favoîr , en remontant jusqu'au bout du clos des Chartreux , ou aux possessions du sieur Fenwick , & en descendant jus-

qui en résultent aujourd'hui . « Sed quid non pertimescendum ,
 » si aquæductus sinu profondiori non excavati , ibi putrescentes
 » magis ac magis aquæ , crassiores necnon altiores factæ arbores ,
 » copiosiorem transpirationem exhalantes , patulam mox favo-
 » nio flanti aperiant viam , dirissimis fortè morbis afflictaretur
 » urbs nostra . » *Extrait de la thèse de M. Doazan , déjà citée
 ci-dessus .*

qu'à soixante-dix toises ou environ de la rue du Mû, où le ruisseau se trouve avoir acquis une pente assez rapide, pour qu'il n'y ait plus à y toucher. Cette opération souffrirait même assez peu de difficultés dans les déhors de la Ville, sauf peut-être vers le logement des fiacres, où le ruisseau coule sur un banc de rocher ; mais dans l'intérieur de la Ville, on aura à reprendre les fondations des maisons sur la longueur d'environ 370 à 380 toises (9).

(9) ON ne doit pas dissimuler deux inconvénients qui semblent résulter de l'exécution de ce projet.

1°. COMME dans l'état présent des choses, la hauteur du seuil ou souillard du ruisseau du Peugue au mur de Ville, n'est que de seize pieds quatre pouces six lignes au-dessus des basses eaux de la Garonne, prises au niveau du pavé de l'aqueduc qui est sur le bord de cette rivière, il est constant que si l'on baïsse ce souillard de cinq pieds, il ne sera plus supérieur à la basse mer que de onze pieds quatre pouces six lignes ; ce qui ne fera guère que la hauteur des marées ordinaires. Ainsi dans les temps des équinoxes & des grands maréages, qui montent à près de dix-sept ou dix-huit pieds, les eaux de la Garonne ayant la faculté de refluer plus avant qu'elles ne faisoient dans le lit du Peugue, inonderoient presque le terrain du marais qu'il s'agit de préserver.

CEPENDANT, comme elles auroient après cela une bien plus grande facilité pour reprendre leur écoulement, & qu'au fond l'opération de l'abaissement du souillard ne change rien à la

IL feroit assez naturel de profiter de cette occasion pour faire sentir au Gouvernement la nécessité de rétablir le ruisseau dans la largeur qu'il devroit avoir, & que les propriétaires des maisons riveraines ont usurpée ; même de lui en donner une suffisante, pour pouvoir pratiquer, de chaque côté, un trottoir ou marchie-pied de trois pieds de large, qui feroit d'une commodité infinie pour le nettoyer de temps en temps. Il y auroit bien lieu de solliciter,

hauteur respective du marais & des hautes eaux de la rivière, cette objection ne paroîtroit pas devoir arrêter beaucoup.

2°. EN adoucissant ainsi & prolongeant la pente du lit du Peugue, il est indubitable que dans le reflux, les eaux de la Garonne y déposeront plus aisément le limon ténace qu'elles charient, & que ce limon obstrueroit en assez peu de temps le lit du ruisseau, si l'on ne trouvoit le moyen de l'empêcher ; c'est vraisemblablement cette raison qui avoit déterminé à ménager la pente du ruisseau de manière qu'elle fût beaucoup plus précipitée aux approches de la rivière, & que même son sommet fût supérieur aux marées communes. Pour parer à cet inconvénient, il me semble que l'on pourroit établir sur le sol du ruisseau, un pavé en pierres de taille bien dressé & uni, dont le milieu, dans la totalité de sa longueur, feroit plus creux que les deux côtés, soit en mettant chaque côté en talus, soit en adoptant une forme courbe qui ramèneroit également les vases vers le milieu, où l'eau du ruisseau les entraîneroit plus facilement.

à

à cet effet , un Arrêt du Conseil , qui ordonneroit le recul des maisons , lorsqu'elles seroient dans le cas d'être détruites , & qui statueroit , en outre , sur les dispositions jugées convenables.

QUANT à la Devèze , on pourroit se dispenser d'y toucher , parce que moyennant quelques ouvrages que j'ai conseillés aux Officiers Municipaux , & qui ont été exécutés , ou vont l'être , cet égoût recevra , à volonté , la quantité d'eau dont il a besoin pour être nettoyé. J'ai cru devoir aussi insister sur la nécessité de redresser son canal , depuis le clos des Chartreux jusqu'aux premières maisons de la Ville. Il aurroit été à désirer qu'on eût pu en faire autant dans la Ville même. Nos ancêtres , en ne donnant pas plus d'attention à cet objet , ont fait une faute assez grave , qui devient très-préjudiciable aujourd'hui (10).

CEPENDANT , pour prévenir encore plus sûrement l'encombrement de cet égout , il seroit à propos d'empêcher que les eaux pluviales n'y entraînassent les sables ou perruches (11) que les paveurs , pour mieux cacher la malfaçon

(10) LE plan du cours de la Devèze qui est à la suite de ce mémoire , fera voir combien de sinuosités inutiles on eût pu lui épargner.

(11) C'EST le nom que l'on donne à ces débris grossière-

de leurs ouvrages, emploient souvent, avec beaucoup trop de profusion, dans la réfection du pavé des rues. Ces matières pesantes & compactes se mêlant avec des boues extrêmement grasses, forment aussi-tôt, dans les égouts, une sorte de mortier qu'un courant d'eau, même assez rapide, ne parvient plus à délayer ou à emporter, & qui, en peu de temps, élève considérablement leur sol. On en peut juger par le prodigieux dépôt qui s'en est trouvé récemment dans le curement de la Devèze. Il ne seroit pas fort difficile d'y mettre obstacle, soit en tenant la main à ce que les rues fussent journellement balayées, soit en pratiquant, aux

ment pulvérisés qui proviennent de la taille des pierres. On en fait grand usage à Bordeaux, à défaut de sable, qui ne laisse pas d'y être cher. Cette matière, dont la qualité est d'autant plus mauvaise, que la pierre est plus tendre, ne remplace le sable que d'une manière peu avantageuse; & en bonne police il devroit être également défendu de s'en servir, soit pour la composition du mortier employé dans les édifices, soit dans l'établissement des formes sur lesquelles le pavé des rues doit être assis; car, d'un côté, les murs construits avec ce mortier, se salpètent en très-peu de temps, & ne durent rien; &, d'un autre côté, la perruche qui entre dans la construction du pavé, se décomposant aisément aux premières pluies, ne conserve plus la solidité nécessaire pour contenir le pavé, que les voitures ébranlent alors & détruisent bien plus facilement. D'ailleurs, elle occasionne, en été, une poussière insupportable, & en hiver, une boue non moins incommode.

principaux endroits où les eaux pluviales tombent dans la Devèze, des espèces de réservoirs qui, recevant d'abord ces eaux, retiendroient les sables ou autres matières de ce genre, en ne laissant sortir l'eau que par des dégorgeoirs ouverts à une certaine hauteur, & qui n'en rendroient que le trop plein. Pour peu qu'on eût attention de curer, de temps en temps, ces réservoirs, on ne seroit plus jamais dans le cas de craindre aucune obstruction dans cet égout.

MAIS, bien qu'il fût possible de concevoir l'espérance de procurer, par les moyens que nous venons d'indiquer, l'écoulement d'une partie des eaux les plus nuisibles à la Ville, le canal de ceinture que nous proposons, rempliroit tout autrement le même but, & dessècheroit en totalité, non-seulement le marais de l'Archevêché, mais même tous ceux qui avoisinent la Ville. Construit, en effet, plus de vingt pieds au-dessous du sol de tous ces palus, qu'il traverseroit ou côtoieroit, il est aisé de sentir qu'il n'y laissera pas une goutte d'eau; des terreins précieux seront rendus à la culture (12), ou deviendront habitables, &

(12) LA majeure partie du marais qui est derrière les Chartrons, étant une fois desséchée, formeroit des terreins très-propres au jardinage, objet d'une si grande utilité, & qui manque presque entièrement à Bordeaux. Quant au marais de l'Archevêché, il ne tarderoit pas à être couvert de bâtiments.

la ville de Bordeaux sera pour jamais délivrée de ces vapours empoisonnées qui finiroient , sans doute , par y ramener ces jours de désolation & de deuil , dont l'histoire des siècles passés fait si souvent mention.

D'AILLEURS , quels autres avantages inappréciables ce canal ne procurera-t-il pas ? La navigation qu'on sera dans le cas d'y établir , formera , de l'enceinte de la Ville , un second port de quatre à cinq mille toises d'étendue. De nouveaux quais pratiqués dans toute cette longueur , mettront à même de résERVER au service du commerce maritime ceux de la Garonne , qu'on voit avec peine encombrés , tant par les pierres , les bois de charpente & autres matériaux de construction , que par les denrées de toute espèce , & par une multitude de divers objets de consommation journalière , que Bordeaux & ses environs tirent du haut pays , ou qu'ils y envoient (13). Les bords du

(13) LES bateaux destinés à l'importation ou exportation de tous ces différents objets , embarrassent même tellement le bord de la rivière , que la plupart du temps les gabares employées au chargement ou déchargement des vaissieux , ne peuvent trouver place pour aborder au quai. Il seroit aisé d'y remédier , en adoptant , pour le déchargement des navires , un moyen dont la Compagnie des Indes se servoit avec grand avantage à l'Orient. Il s'agiroit d'établir & amarrer solidement vis-à-vis chaque Douane , une couple de pontons qui seroient

canal fourniroient des emplacements immenses pour y approvisionner tous ces différents objets, notamment les bois de chauffage, qu'on pourroit, moyennant ce, se flatter

toujours à flot, étant placés assez près de terre pour ne pas nuire à la navigation, & assez en avant cependant pour que les plus gros navires pussent s'y accoller, sans crainte de toucher le fond. On doit sentir que les marchandises provenant de la cargaison des navires, déchargées de bord à bord sur ces pontons, seroient ensuite facilement roulées ou traînées jusqu'au quai, au moyen d'un pont de bois de largeur suffisante, qui communiqueroit du ponton au quai. Il me semble qu'il n'y a pas à balancer à accepter les offres que font depuis long-temps les sieurs Senet & Compagnie, de se charger de cette entreprise, sous un salaire assez modique, pour qu'il n'en coûte à chaque Armateur qu'environ le tiers de ce qu'il paie dans l'état actuel, pour le débarquement d'une cargaison, sans compter qu'ils seront à l'abri des pertes ou avaries que la submersion des gabares n'occasionne que trop souvent, & qu'il ne faudra guère, pour ce déchargement, qu'un quart du temps que l'on employoit. D'ailleurs, pourquoi ne feroit-on pas construire, soit sur les pontons mêmes, soit sur le quai & à la tête de chaque pont de communication, une espèce de baraque ou bureau pour y placer deux ou trois Employés, qui, se trouvant ainsi à portée de suivre de près tout ce qui concerneroit le déchargement des navires, vérifieroient les divers articles de leurs cargaisons, & seroient peser les balles ou futailles à mesure qu'elles passeront sur le pont? Moyennant ce, il ne resteroit

d'avoir à meilleur compte (14); y établir des halles & des marchés pour les grains & farines (15), des chantiers

plus de prétexte pour obliger le Négociant de faire traîner à grands frais dans les Douanes les denrées ou marchandises coloniales qui les encombrent mal-à-propos, & qu'il feroit bien autrement avantageux pour lui de faire transporter tout de suite dans ses magasins. Le commerce feroit débarrassé par-là d'une multitude d'entraves très-gênantes, & la perception des droits du Roi ne pourroit qu'y gagner, attendu qu'elle se feroit avec plus de simplicité & de célérité.

(14) Tout étranger ne conçoit qu'à peine, qu'on n'ait pas encore imaginé à Bordeaux d'avoir des dépôts ou chantiers de bois de chauffage. On va l'acheter dans les bateaux à mesure qu'il en arrive; & si quelque circonstance, que le monopole peut aisément faire naître ou favoriser, retarde l'arrivée de ces bateaux, qui ne sont jamais qu'en fort petit nombre, le prix devient excessif. Il en est de même, si l'hiver se prolonge tant soit peu, ou si un froid plus rigoureux augmente la consommation. Ces variations singulières n'auroient pas lieu, s'il y avoit aux environs de la Ville des chantiers suffisamment remplis. La facilité de se procurer ces chantiers, sans que le bois fût dans le cas d'exiger de plus grands frais de transport, encourageroit certainement des Capitalistes à spéculer sur cet objet, & chacun y gagneroit également.

(15) On peut appliquer à l'objet des halles & marchés une partie de ce qui a été dit dans la note précédente, sur l'incon-

pour la construction des bateaux, de vastes chays (16), où les vins se conserveroient mieux, & peut-être des atte-

vénient de ne pas avoir des chantiers de bois de chauffage, avec cette différence, que l'article des subsistances est tout autrement important encore. A Bordeaux, le propriétaire qui a du grain à vendre, n'est pas moins embarrassé que le consommateur qui en cherche à acheter : l'un & l'autre ne savent souvent comment s'y prendre. Ne seroit-il pas plus commode pour les vendeurs comme pour les acheteurs, d'être assurés de se rencontrer au besoin dans le même endroit ? Ne devroient-ils pas même se flatter de trouver dans cette réunion tous les avantages que la concurrence procure en pareil cas ?

ON se repose, sans doute, sur l'exemple du passé, & sur l'intérêt qu'un commerce aussi animé que celui de Bordeaux, doit avoir de veiller à l'approvisionnement de la Ville. Il faut avouer pourtant que malgré cette dernière considération, on ne laisse pas d'y éprouver des révolutions assez fortes dans les prix des grains. Il me semble, d'ailleurs, que s'il existoit à Bordeaux une halle, où la majeure partie des bleus se vendât ou s'achetât, le prix des grains, devenant bientôt une boussole sûre, qui régleroit les spéculations des Négociants, on seroit moins dans le cas d'appréhender de manquer de subsistances.

Au reste, en proposant l'établissement d'une halle, je n'entendrois gêner en aucune manière la liberté. Il suffiroit seulement, pour indemniser jusqu'à un certain point la Ville, des dépenses de construction qu'elle seroit dans le cas de faire à cet

liers pour des Manufactures, que l'on n'a pu, jusqu'à présent, songer à monter dans les environs de cette Ville, à raison du défaut de commodité du local. J'en pourrois citer une très-importante que j'ai été à même d'y faire transférer ; ce sont uniquement ces circonstances qui en ont empêché.

IL y a déjà long-temps que l'on a reconnu combien il étoit indispensable de déplacer l'Hôpital Saint-André, pour le transporter dans un endroit plus spacieux, où l'air & l'eau, ces deux éléments si nécessaires pour maintenir la salubrité & la propreté dans ces sortes de maisons, ne manquaflent pas également. Les bords du canal présenteroient bientôt nombre de situations plus favorables les unes que les autres pour un semblable établissement, qui trouveroit encore, dans cette nouvelle position, une éco-

effet, de l'autoriser à percevoir le droit de location ordinaire sur les grains, qui, étant apportés volontairement & déposés dans les greniers de ladite Ville, n'y seroient pas vendus dans la huitaine.

(16) ON recueille en Guienne une si grande quantité de vins, qu'il seroit trop dispendieux de construire des caves pour les loger : on se contente donc de les mettre dans des celliers, auxquels on donne le nom de chays.

nomie

nomie infinie sur les transports de tout ce qu'il est dans le cas de consommer (17).

ON rélègueroit sur ces mêmes rives les Amidonniers, les Tanneurs, les Teinturiers, les Bouchers, & tous ces autres fabricants ou artisans, qu'une police bien entendue, autant que leur propre intérêt, doit éloigner du centre des Villes. Enfin, ce canal vivifiant des quartiers où les fonds ont peu de valeur, remettroit plus d'équilibre dans les fortunes, & ouvrirroit, en même temps, mille sources à l'industrie. D'un autre côté, la Ville reprendroit une forme plus régulière; il n'y auroit plus les mêmes motifs pour la prolonger indéfiniment, comme on le fait depuis trop long-temps, en

(17) L'ÉTAT de la ville de Bordeaux ayant totalement changé depuis l'époque de la construction ou de la réfection de cet Hôpital, il n'est pas surprenant qu'il ne suffise plus à une population qui a, pour le moins, triplé. D'ailleurs, par sa position, il entretiendroit, en cas d'épidémie, le foyer de la contagion au milieu de la Ville. J'ai même peine à concevoir qu'on ait pu laisser subsister si long-temps l'Hôpital dans cet endroit, tandis que l'immense établissement, connu sous le nom d'Hôpital de la Manufacture, & qui ne sert qu'à loger un petit nombre d'enfants-trouvés, qu'on auroit pu placer ailleurs, fournit, sans aucun frais, un local aussi convenable en tout point. On y a sans doute pensé plus d'une fois; mais de petits intérêts particuliers apportent souvent de grands obstacles à l'exécution des projets les plus utiles.

bâtiſſant toujours, par préférence, sur les bords de la Garonne, & l'œil de la police auroit la certitude de pouvoir porter également par-tout ses regards, au lieu que, si l'on n'y met ordre, il faudra bientôt créer une seconde Magistrature & d'autres Officiers subalternes, pour veiller sur ces quartiers éloignés.

Les octrois de la Ville, dont le produit ne tarderoit pas à augmenter considérablement (18), la mettroient dans

(18) Si ces octrois ne confisstoient qu'en droits d'entrée, il est constant que les obstacles que cette ceinture apporteroit à la fraude, influeroient singulièrement sur les produits, bien que le côté de la rivière, qui resteroit toujours ouvert, laissât un champ trop vaste pour pouvoir le défendre. Mais la plus forte partie du revenu des octrois, provenant du droit des échats, c'est-à-dire, du droit sur la vente des vins au détail, & la perception s'en faisant d'une manière assez analogue à celle des aydes, avec cette différence essentielle, que l'exercice du Fermier ne commence, pour ainsi dire, sur-tout pour le vin Bourgeois, que du moment où le vin est dans le cabaret, & non du moment où il est récolté, pas même de celui de son entrée dans la Ville, on doit sentir qu'une clôture plus ou moins exacte n'importe pas infiniment à sa perception. Cette clôture ne deviendroit véritablement utile à cet égard, qu'autant que l'on voudroit perfectionner l'exercice du droit. Je suis cependant persuadé qu'elle produiroit encore un quart d'augmentation sur le bail des octrois, pourvu que les Officiers Municipaux

le cas de se libérer de ses dettes , de faire face à toutes ses dépenses , & de subvenir , par la suite , à d'autres établissements utiles qui manquent à notre Capitale , ou qui n'y sont point soutenus comme ils devroient l'être.

JE ne suis embarrassé , Messieurs , que de la multitude d'objets qui présenteront des emplois plus intéressants les uns que les autres , pour tirer parti de cette augmentation de revenu. La Ville ne devra pas regretter , par exemple , les sacrifices qu'elle fera dans le cas de faire pour tenir ses rues , ses places & ses quais dans un état de propreté plus digne d'elle (19) , & pour établir des lanternes ou réver-

paux ne fissent point difficulté d'abandonner au Fermier le soin de délivrer les billettes ou permissions , que les habitants qui se trouvent dans le cas de faire entrer dans la Ville , en exemption de droits , certaines denrées de leur crû , sont obligés de demander journellement. Il en résulte beaucoup d'abus qui n'auroient pas lieu , si le Fermier , plus directement intéressé à l'observation des règles , avoit la manutention de cet objet , qui , d'ailleurs , fait perdre deux ou trois heures par jour aux Jurats de police. Il suffiroit que les Officiers Municipaux conservassent le droit de rendre justice , sur ce point , aux citoyens à qui le Fermier l'auroit mal-à-propos refusé.

(19) JE crois n'être sur ce point que l'écho des plaintes de tous les habitants de la Ville , ou des voyageurs qui y ont séjourné quelque temps.

bères dans les quartiers ou fauxbourgs qui ne sont point suffisamment éclairés (20).

ELLE pourra fonder une école gratuite où l'on enseignera l'art de nager, art ignoré de la plupart de ceux à qui il feroit si nécessaire, art à la connoissance duquel nous devrions bientôt la conservation de plusieurs milliers d'hommes, & duquel cependant je ne vois pas que l'on se soit, jusqu'à présent, fort occupé dans aucune de nos Villes maritimes (21).

(20) IL y en a un assez grand nombre dans ce cas. Il est étrange, par exemple, que la communication entre les Chartrons & la Ville par la fausse-braie du Château-Trompette, soit interrompue à dix heures du soir, faute d'y entretenir cinq ou six réverbères pendant le reste de la nuit. Cette communication, qui auparavant étoit fermée à soleil couché, me paroissant d'une commodité infinie pour les habitants du Chartron, je me chargeai d'adresser au Ministre de la Guerre leurs sollicitations. Il y défera, & donna, le 23 Mars 1778, ses ordres à ce sujet, en mettant cependant pour condition, que la Ville se chargeroit d'éclairer ce passage. Les circonstances dans lesquelles elle s'est trouvée, relativement à l'emploi de ses fonds, ne lui ont encore permis de faire jouir qu'en partie ses habitants de cette faveur.

(21) IL n'en coûteroit peut-être pas cinquante louis par an pour former & soutenir un établissement de cette espèce. La

ELLE pourroit également établir une chaire d'Architecture navale , & attirer ici , pour la remplir , un Professeur habile qui , jetant des semences d'instruction dans la classe des Constructeurs , assureroit les uns dans leur théorie , & rectifieroit au moins la routine des autres (22).

ville de Bordeaux auroit , moyennant ce , à bon compte , la satisfaction de donner au reste du Royaume un exemple qui feroit bientôt suivi.

(22) A quels affreux dangers l'impéritie d'un Constructeur n'expose-t-elle pas la vie & la fortune d'une multitude de citoyens précieux ? La liberté étant l'ame du commerce , le Gouvernement ne doit , sans doute , gêner aucunement le Négociant dans tout ce qui ne tient qu'à la forme , la tournure ou la grandeur d'un navire ; mais il est de son devoir de veiller , pour l'Armateur lui-même , à la sûreté du dépôt qui doit être confié à son bâtiment ; & en conséquence , il est en droit d'exiger qu'il soit construit suivant toutes les règles de l'art. Dans le fait , il est plutôt question d'éclairer que de contraindre , parce que l'intérêt personnel servira d'ailleurs assez les efforts de l'administration. Il y a cependant tel cas où elle pourroit infliger aux Négociants une juste peine , de n'avoir pas suivi les conseils qu'elle lui auroit donnés sur ce qui concerne même la forme des navires. Il me sembleroit , par exemple , naturel que le bâtiment qui , à raison de sa forme , auroit une marche pesante , fût , pendant une guerre maritime , privé de la faculté d'être compris dans les convois , & qu'en lui interdisant même tous

ON ne craindroit pas non plus de lui dire alors que des Villes du troisième ou du quatrième ordre ont déjà des écoles de Chymie, tandis que dans la Capitale de la Guienne, si l'on en excepte un petit nombre de personnes que leur profession oblige d'avoir quelque teinture de cette science, la clef de tant d'arts utiles, on se doute à peine que c'est elle qui, en nous faisant connoître les éléments de la composition des corps, nous a dévoilé successivement une partie des secrets les plus cachés de la nature (23).

voyages de long cours, on le réduisit au simple cabotage. Des bâtiments de cette espèce ont, à ma connoissance, été cause du désastre de leur convoi. Une surveillance que le bien commun rend nécessaire, préviendroit désormais de semblables accidents.

Au fait, il faut convenir que les frais du projet d'établissement auquel cette note est relative, paroîtroient plutôt devoir être à la charge du commerce qu'il intéresse particulièrement. Mais comme la Chambre du commerce n'a aucun revenu, & que la ville de Bordeaux, sous tel point de vue qu'on l'envisage, doit généralement tout au commerce, elle peut lui donner ce foible gage de sa reconnoissance.

(23) Si MM. les Officiers Municipaux devoient jamais réaliser le projet de fonder un Professeur de Chymie, il seroit à propos qu'ils prissent tellement leurs mesures, que cette place ne fût pas dans le cas de devenir un jour un bénéfice simple &

L'ACADEMIE de Peinture seroit en droit de se flatter que les efforts des généreux patriotes auxquels son institution est due, seroient à la fin récompensés par la douce satisfaction de voir consolider un établissement aussi précieux, & qui n'a pas, dans ce moment, le plus léger gage de sa durée (24).

D'UN autre côté, rien n'empêcheroit les Officiers Muni-

sans fonctions, comme le sont aujourd'hui celles de Professeur de Physique expérimentale, celle de Professeur de Mathématique, celle de Professeur de Botanique, &c. Un âge avancé dispense, depuis long-temps, les deux premiers de donner des leçons; & pour ce qui concerne la Botanique, il y a déjà nombre d'années qu'on a disposé du jardin: cependant les appontements se paient toujours. Il est naturel de laisser à un Professeur émérite sa subsistance; mais il seroit à désirer que des générations entières ne fussent pas pour cela condamnées à l'ignorance.

(24) L'ACADEMIE de Peinture a bien obtenu, l'année dernière, des Lettres-Patentes qui lui donnent une existence légale. La Ville a même eu, depuis un certain temps, l'attention de fournir à ses dépenses de première nécessité; mais il s'en présente journalement une multitude d'autres auxquelles chaque Académicien se trouve obligé de contribuer; ce qui est pour eux d'autant plus onéreux, que l'opulence n'est rien moins que la compagne inseparable des talents.

cipaux de soudoyer un guet plus respectable & plus nombreux , avec lequel , en pourvoyant au moins aussi efficacement à la sûreté des citoyens , ils parviendroient à libérer une foule de malheureux du pesant fardeau attaché au grand privilège de la garde de leurs foyers ; privilège honorable , sans doute , puisque le préjugé général semble y mettre tant de prix , mais qui doit être cependant moins flatteur pour ceux qui montent la patrouille , que pour ceux qui la commandent (25).

(25) JE me flatte que mon attachement pour la ville de Bordeaux est trop connu , pour qu'on puisse me soupçonner de chercher , de gaieté de cœur , à détruire ses priviléges. Mon intention est , au contraire , de lui indiquer les moyens d'en jouir de la manière la plus conforme à la satisfaction & au bonheur de chaque individu , sur-tout de ceux que l'on n'est que trop souvent tenté d'oublier. La moindre petite charge qui exempte de monter la patrouille , se vendroit-elle aussi chèrement , si la classe des habitants qui sont assujettis à ce devoir , trouvoit tant de plaisir à s'en acquitter ? Ils le regardent plutôt comme une servitude intolérable , exigée avec une rigueur inutile , en ce qu'on ne laisse pas même la liberté de se substituer un autre homme. Je pourrois , je crois , avancer , sans crainte d'être contredit par un seul d'entre eux , que pour s'en libérer , ils préféreroient de voir doubler leur capitation. Au reste , peut-on se dissimuler que ce service ne fût tout autrement rempli , en le remettant entre les mains d'une troupe bien

CE

C E seroit aussi avec raison qu'ils augmenteroient le traitement de presque tous les Officiers employés au maintien de la police. On ne peut justement exiger d'eux , dans l'état présent des choses , que des services proportionnés à la modicité de leurs appointements (26).

A u reste , Messieurs , sans m'étendre davantage à cet égard , je suis convaincu que les Officiers Municipaux , plus libres de suivre , en tout genre , l'impulsion de leur zèle ,

disciplinée , qui seroit entretenue à cet effet? Si les revenus de la Ville ne suffisent pas à cette dépense , est-il si difficile de trouver d'autres moyens d'y suppléer ; & quel est le citoyen qui refuseroit d'en payer son contingent? Le fardeau réparti entre tous ceux qui devroient plus justement le supporter , deviendroit presque insensible. D'ailleurs , cette troupe est déjà formée en partie ; & pour peu que l'on voulût mettre dans son service de jour un ordre économique qui ne lui préjudicieroit nullement , on pourvoiroit au service de nuit avec une augmentation d'hommes moins forte qu'on ne l'imagine peut-être.

(26) IL est certaines fonctions qui , sans prendre exactement la totalité du temps de ceux à qui on les confie , morceleroient tellement leurs autres occupations , qu'elles n'admettent , pour ainsi dire , aucune espèce de partage. Elles exigent donc à-peu-près le même salaire qui seroit dû à l'emploi continual & suivi de ce temps. L'épargne que l'on voudroit faire en pareil cas est plus nuisible qu'utile.

feront, dans le temps, tout ce qui sera nécessaire pour acquérir des droits immortels sur la reconnaissance de leurs concitoyens. Ils le pourront d'autant plus aisément, que l'augmentation de revenu, qui leur en fournira les moyens, ne sera point l'effet d'une surcharge sur le peuple.

LA perception même de la partie des octrois, qui tient aux entrées, sera d'une simplicité infinie; elle se fera pour tout ce qui sera dans le cas d'arriver par eau aux Bureaux ou Douanes établies aux deux portes du canal.

A cet effet, deux vastes bassins, construits à la tête du canal, recevroient les bateaux qui s'y rangeroient par ordre, & subiroient la visite des Commis, en attendant l'heure où l'eau de ces bassins se trouvant au niveau de celle du canal, dont elle seroit séparée par une porte mari-nière, leur laisseroit la faculté d'y entrer. Chacun de ces bassins faisant les fonctions d'une grande écluse, donneroit la facilité de conserver toujours l'eau du canal à la même hauteur, & dispenseroit, par conséquent, d'y faire entrer celle de la rivière à toutes les marées; ce qui ne tarderoit pas à le remplir de vase (27). Ainsi, les frais de conf-

(27) Les eaux de la Garonne déposent assez communément près d'une ligne de vase en vingt-quatre heures dans les esteys ou fossés où elles sont à portée de refluer, & dans lesquels il n'y a pas de courant établi. Ainsi, il est intéressant de ne pas

truction de ces bassins seroient amplement compensés par l'utilité qu'on en retireroit.

QUANT aux droits d'octroi de tout ce qui arriveroit par terre, ils se percevroient encore plus sûrement à l'entrée des ponts qu'on seroit obligé de construire aux abords des principales routes.

D'AILLEURS, pour prévenir la contrebande, ou les versements frauduleux qui pourroient se faire en bateau, par le travers du canal, il y auroit lieu de défendre tout entrepôt sur ses bords extérieurs, à la distance de six ou sept cents toises, & de ne permettre, en conséquence, d'y construire aucun magasin. Enfin, en tenant cette rive aussi élevée que le terrain le comporteroit, & y formant simplement un glacis un peu roide, sans y souffrir ni quais ni calles, il deviendroit impossible de faire des chargements dans les bateaux, sans que les préposés du Fermier s'en apperçussent (28).

les renouveler, sans nécessité, dans le canal : ce sera une assez grande charge d'avoir à nettoyer les bassins que l'on ne pourra pas préserver de cet inconvénient. Cependant, le curement de ces bassins ne sera pas tout-à-fait en pure perte : il pourra servir à l'engrais des terres.

(28) On pourroit cependant, pour la commodité du terri-

MOYENNANT ces précautions, les bateaux qui auroient nécessairement subi la visite aux Douanes ou Bureaux d'entrée du canal, & qui y auroient acquitté les octrois, pourroient circuler librement dans tout le canal, & décharger, par-tout où besoin feroit, les objets de leur cargaison.

LES droits du Roi augmenteroient peut-être plus encore, en proportion, que les revenus de la Ville, & la sûreté de la perception mettroit en valeur des parties qui sont maintenant presque regardées comme nulles dans les états de sa Majesté (29).

IL n'est pas hors de propos d'observer que le canal devant intercepter toutes les eaux qui, arrivant maintenant par le Peugue ou par la Devèze, traversent ensuite la Ville, les lits de ces ruisseaux ne feront plus, dans l'intérieur de la Ville, que la fonction de deux grands

toire qui environne la Ville, pratiquer auprès de chaque pont construit sur le canal, des rampes qui établiroient une communication avec la campagne. Les Bureaux dont il a été parlé ci-dessus, feroient à même de veiller à l'exécution des règlements que l'on feroit, pour empêcher les abus auxquels ces communications ne manqueroient pas de donner lieu.

(29) LE commerce qui se fait par terre, de Bayonne à Bordeaux, ne laisse pas, par exemple, d'être de quelque

égouts, dont la partie la plus haute deviendra assez inutile. Cependant, au cas que l'on crût devoir les conserver en totalité, & où il paroîtroit même avantageux de ménager un courant d'eau qui les balayât habituellement, rien ne seroit plus facile que de s'en procurer une quantité suffisante, moyennant des aqueducs qui passeroient sur le canal, & qui seroient d'autant moins coûteux à établir, qu'ils pourroient entrer dans la composition des ponts qu'on aura à construire, de ce côté-là, pour la communication de la Ville avec la campagne. Il en sera de même pour tous les tuyaux ou conduits des fontaines qui fournissent l'eau nécessaire à la consommation de ses habitants.

LA ville de Bordeaux, par sa position, est certainement peu dans le cas d'appréhender les insultes de l'ennemi : elle seroit toutefois encore mieux à l'abri d'un coup de main, au moyen d'un large fossé de cette sorte, que l'on rempliroit d'eau, ou que l'on tiendroit à sec à volonté. Peut-être alors le Gouvernement se porteroit-il, avec moins de peine, à faire le sacrifice de cette inutile forteresse qui, faisant une espèce de tache sur le plan, comme dans l'his-

importance ; mais comme les droits du Roi, en cette partie, ne sont exactement acquittés que par ceux qui ont la bonne volonté de payer, je ne serois pas surpris que cet article ne produisît pas le quart de ce qu'il devroit rapporter.

toire de la ville de Bordeaux, rappelle sans cesse à nos yeux ces temps de trouble & d'anarchie que ses habitants ont à jamais abjurés (30). Il me semble déjà, Messieurs, voir un monument plus intéressant s'élever sur les débris de

(30) On fait assez dans quelles circonstances Louis XIV fit bâtir le Château-Trompette. Sans discuter ce qu'elles pouvoient exiger alors, l'état des choses est en tout point tellement changé, que je ne puis penser qu'il y ait la moindre indiscretion à essayer de faire sentir combien sa destruction est devenue indispensable. Je me chargerois aisément de démontrer, 1°. son inutilité comme forteresse; 2°. l'économie que l'État trouveroit dans sa suppression; 3°. que les troupes qu'il peut être prudent d'entretenir près d'une Ville aussi importante, seroient logées plus sainement dans des casernes. 4°. Que par le prodigieux accroissement de la ville de Bordeaux, ce Château se trouvant maintenant au centre de cette Ville, ou plutôt entre trois Villes différentes; savoir, l'ancien Bordeaux, Saint-Seurin, & les Chartrons, l'intérêt politique exige que l'on anéantisse une barrière qui ne laisse pas d'influer plus qu'on ne l'imagine sur le caractère & les mœurs des habitants de ces trois quartiers, & qui met un véritable obstacle à la réunion des sociétés. 5°. Que le terrain qu'il occupe a acquis un si haut prix, & seroit maintenant si nécessaire au commerce de la ville de Bordeaux, que le Gouvernement sembleroit ne pouvoir consommer trop tôt une opération dans laquelle il doit trouver d'ailleurs des ressources assez considérables pour mériter quelque attention. Je suis convaincu que de la dépense à la recette, il y auroit une différence de douze à quinze millions, & le calcul est aisément à faire.

ces tristes remparts , & me représenter le jeune Monarque de la France , qui , après les avoir détruits jusques dans

LE capital des appointements de l'État-Major du Château & de l'entretien des Bâtiments , ne sera pas porté trop haut à deux millions , ci 2 millions.

LE terrain du Château contient environ soixante mille toises ; quand on en réserveroit vingt-cinq mille pour les places , rues & bâtiments publics , les trente-cinq mille toises restantes , se vendront au plus bas prix deux cents livres l'une dans l'autre , ci 7

LES matériaux de la démolition vaudroient environ un million , ci 1

SUR la superficie d'un terrain de sept millions , il seroit certainement bâti pour plus de quarante millions de maisons ; les profits censuels ou féodaux que donneroient annuellement les ventes qui , dans les Villes de commerce , se renouvellent plus que par-tout ailleurs , produiroient , suivant toute apparence , au moins cent mille francs . Le principal d'un revenu aussi net , & susceptible d'augmentation graduelle , peut bien être évalué au denier quarante , ci 4

T O T A L 14 millions.

IL faudroit , à la vérité , déduire de cette somme , quelque

leurs fondements, pour y créer une seconde Ville, vient lui-même recevoir, de vos concitoyens, l'hommage de la reconnaissance, gage plus certain, pour un Souverain, de la fidélité de ses sujets. Ils seroient bientôt sur pied ces murs d'une nouvelle Ville, si le signal de leur construction étoit une fois donné. Puissé-je voir le jour heureux où l'on en posera la première pierre ! Puissé-je voir ériger cette statue, qui transmettroit en même temps, à la postérité la plus reculée, les traits du bienfaiteur & le souvenir du

centaines de mille francs qu'il seroit de toute justice de laisser à la Ville pour valeur d'environ sept ou huit mille toises de terrain qui paroissent lui appartenir, comme n'ayant jamais fait véritablement partie des glacis du Château. Ces terrains en étoient autrefois séparés par des chemins, que M. de Tourny jugea à propos de reporter un peu plus loin pour les redresser & les aligner. Mais, indépendamment de toute autre preuve qu'il seroit facile de donner, l'état dans lequel ces morceaux de terre sont encore, dépose suffisamment en faveur de la réclamation de la Ville.

Au reste, le projet de destruction du Château-Trompette n'est point assurément nouveau, & il s'en est fallu de bien peu qu'il n'ait été effectué, d'abord, sous le ministère de M. le Marquis de Monteynard, & depuis, sous celui de M. le Comte de Saint-Germain. Cela n'a tenu qu'à des circonstances entièrement étrangères au fond de la chose.

bienfait

bienfait (31)! En attendant, j'en ai jeté l'idée sur ce plan, & j'espère que vous ne regretterez pas le Château-Trompette, même d'après ce léger aperçu du parti que l'on peut tirer de son emplacement.

Au fait, le Château du Ha, avec quelques augmentations peu dispendieuses, & en y joignant, en outre, ce vaste bâtiment auquel le Corps de Ville, séduit par des considérations d'un genre différent, & qui méritoient, sans doute, un examen plus approfondi, a récemment donné une destination qu'il me paroît aisé & avantageux de chan-

(31) QUE la Capitale de la France n'aille point envier à la ville de Bordeaux la jouissance d'un avantage que son attachement pour son Roi suffiroit pour lui donner le droit de disputer. On chercheroit d'ailleurs vainement, dans tout le Royaume, un plus beau local pour remplir l'objet dont il s'agit. Le plan de la place qui y est projeté, semble avoir été d'avance dessiné par la main de la nature, pour y élever la statue d'un Prince, qui, des bords de la Garonne, paroîtra veiller plus particulièrement à maintenir la liberté que les deux mers ne tarderont pas à lui devoir (*). Les accessoires de ce projet sont du sieur Louis, Architecte célèbre, de qui Bordeaux tient déjà sa magnifique Salle de Spectacle, monument fait pour immortaliser son Auteur, si l'on pouvoit se flatter que ces sortes d'édifices, malheureusement dévoués à être, tôt ou tard, la proie des flammes, fussent dans le cas de passer eux-mêmes à la postérité.

(*) Il eût été difficile de prévoir les malheurs que la Marine Françoise a suscités depuis que ce mémoire a été donné à l'impression. Peut-être contribueront-ils encore à faire sen-

tin à toutes les na- ger (32), ne seroit-il pas plus que suffisant pour caserner tions combien il est important, pour le repos du Monde, de soutenir, à quel- que prix que ce soit, le système de neutralité armée, seul capable de mettre un frein au despo- tisme que l'Angle-terre exerce, depuis si long-temps, sur l'empire des mers.

(32) Si l'on ne peut trop louer le zèle avec lequel le Prélat qui gouvernoit pour lors l'Église de Bordeaux, a cherché à procurer à ses jeunes Séminaristes, au lieu de la misérable ma- sure qu'ils occupoient, une habitation qui réunît tous les avantages possibles, il faut avouer en même temps, que l'extrême déférence des Officiers Municipaux à seconder ses vues, sur ce point, leur a fait oublier, sans doute, qu'ils n'étoient que les Administrateurs momentanés des revenus de la Ville. Autrement, ils ne se fussent jamais prêtés à aliéner un fonds aussi important, sur-tout par un échange dans lequel ils ont à peine reçu, le dirai-je ? la vingtième partie de la valeur intrinsèque de ce qu'ils ont cédé. La différence seroit bien plus grande, en estimant les deux objets suivant leur valeur relative. Quels regrets, en effet, la Ville ne devroit-elle pas avoir, si ce malheureux échange apportoit un jour des obstacles insurmontables à des arrangements de la nature de ceux dont il est ici question ? Elle peut se flatter, il est vrai, que les objets étant, à la fin, mis dans un plus grand jour, M. l'Archevêque, qui réunit à toutes les vertus de son état les talents du plus habile Adminis- trateur, sera le premier à applanir toute difficulté, & à rendre à la Ville la justice qu'elle préfèrera ne tenir que de lui.

les déhors de la Ville , communication qu'il falloit même songer à ménager dans l'arrangement qui a été fait avec le Séminaire (33) , & qui deviendra bien plus nécessaire encore si , par une suite de la prospérité du commerce & de l'accroissement de la Ville , les dehors de la chaussée d'Albret viennent à se couvrir de maisons. Depuis la porte du Ha jusqu'à la porte de Sainte-Eulalie , il y a environ trois cents vingt toises de distance ; une troisième porte que l'on ouvriroit , vers le milieu de cet intervalle , évidemment beaucoup trop grand , ne tarderoit pas à rendre la vie à tout ce quartier , qui véritablement déshonore la ville de Bordeaux , parce qu'étant , pour ainsi dire , abandonné à lui-même , il est devenu le receptacle de toutes les immondices des environs. On y a laissé entasser jusqu'à des décombres de bâtiments , sur lesquels on s'est permis de construire ensuite d'autres maisons , de sorte que le nivellement des rues y est devenu très-difficile à établir. Cependant

(33) La lésion énorme que la Ville a effuyée dans cette affaire , auroit été un peu moindre , si les Officiers Municipaux , en ouvrant cette communication , eussent en même temps réservé des portions très-considérables de terrains qui sont entièrement inutiles au Séminaire , mais qu'il faura bien revendre quelque jour , si la Ville ne trouvoit pas moyen de revenir sur cet échange , dans lequel on a même abandonné des matériaux d'un assez grand prix , qui n'étoient pas employés , & dont la Ville auroit tiré bon parti.

il feroit encore possible de remédier à ce désordre , & de ménager aux races futures les moyens d'embellir singulièrement tout ce quartier , en faisant , dès-à-présent , entre le Château du Ha & le Séminaire , l'ouverture & la place d'armes que je propose.

POUR en revenir à ce qui concerne le canal , après avoir calculé la masse énorme de terre que son déblai sera dans le cas de produire , j'ai appréhendé un moment qu'on n'en fût embarrassé : cependant il me paroiffoit que l'on pouvoit en faire un emploi bien utile , en s'en servant pour former de nouveaux quais des deux côtés de la rivière , & pour resserrer son lit dans les parties où elle n'est pas suffisamment encaissée. Mais ayant eu occasion d'entrer , à cet égard , dans quelques détails avec un homme en qui j'ai d'autant plus de confiance , qu'il fait allier une rare modestie à beaucoup de connaissances* , il m'a donné , à ce sujet , une idée que je n'ai point balancé à adopter , à raison des avantages véritablement importants qu'elle m'a paru réunir.

LA navigation de la Garonne , au-dessus & même devant la ville de Bordeaux , est , comme on le fait , extrêmement gênée par un banc de sable qui , commençant à l'estey-Majou , s'étend tout le long des chantiers de construction.

(*) *Le sieur Pasquier , Ingénieur - Géographe.*

Ce banc de sable, si nuisible, ne s'est évidemment formé qu'aux dépens de la rive opposée, contre laquelle la Garonne, qui fait, dans cet endroit, un angle d'environ quarante-cinq degrés, semble lutter sans cesse, pour tâcher de se frayer, vers les coteaux du Cypressa, une route qui ne lui est point inconnue (34). Si elle venoit à y réussir, il en

(34) L'INSPECTION du local & le témoignage des Historiens, prouvent également que la Garonne couloit, il y a quelques siècles, au pied d'une montagne qui est à environ une demi-lieue au nord-est de Bordeaux, & que les cyprès dont elle étoit jadis couverte, ont fait appeler le Cypressa. Suivant toute apparence, le cours de la rivière se divisant en deux parties, vers l'endroit qu'on nomme aujourd'hui la Souis, formoit alors une grande île du territoire où est maintenant construit le faubourg de la Bastide. L'intérêt que les habitants de Bordeaux avoient d'assurer la navigation dans le bras qui côtoyoit la Ville, dut les engager à faire en sorte d'y rejeter toutes les eaux, en supprimant l'autre bras, qui en dérivoit une partie du côté du Cypressa. Ils y réussirent avec le temps & les soins qu'on se donna, sans doute, à cet effet; mais le sol en est toujours resté plus bas que le terrain voisin: il est presque encore en nature de marais. Une pente naturelle n'y rameneroit que trop aisément le courant, dont la direction se porte fortement sur l'anse de la Souis, qui s'agrandit jurement, sur-tout depuis que, par une négligence singulière, on tolère que, pour gagner quelques toises de terrain, les propriétaires des maisons de campagne situées sur l'autre rive, non contents de s'être emparés

résulteroit, pour la ville de Bordeaux, un tel préjudice, que l'on ne peut trop tôt songer à y mettre obstacle. Il

du chemin ou marche-pied qu'ils auroient dû respecter, construisent, dans la rivière, des terrasses ou autres ouvrages avancés.

D'ANCIENS Navigateurs prétendent même que c'est à la grande quantité de diverses matières jetées sans beaucoup de précaution dans la rivière, pour la formation de ces terrasses ou peyrats, & ensuite entraînées par les eaux, que le banc de sable de la Manufacture doit sa naissance. Dans le fait, si les ouvrages dont il s'agit ne sont pas la cause primitive & unique du mal, il est certain qu'ils ont contribué infiniment à l'augmenter, en repoussant de plus en plus le courant sur la rive droite, & formant une espèce de promontoire qui rompt l'effort des eaux dans toute la partie de la rivière sur laquelle il domine. Aussi le banc de sable s'est, depuis quinze ou dix-huit ans, évidemment accru, en proportion des anticipations faites sur la rivière à la côte de Bègle.

LES plaintes réitérées des Navigateurs sur l'accroissement de ce banc, forcèrent, en 1773, les Jurats de s'occuper de cet objet. Ils en délibérèrent, le 21 Janvier, & chargèrent quatre Ingénieurs-Géomètres d'aviser aux moyens d'y pourvoir. Je joindrai ici la délibération de la Jurade & le rapport de ces Ingénieurs. Mais, en rendant aux connaissances de ces quatre excellents citoyens la justice qu'elles méritent, je crois pouvoir dire que le projet de construction de l'épi par eux proposé, en empêchant, à la vérité, les progrès de l'ensablement du côté du port, n'au-

ne s'agit , pour cet effet , que de protéger la rive attaquée ,
& de la fortifier par des ouvrages qui la mettent à l'abri de

roit d'ailleurs remédié que fort incomplettement au mal , puisque , sans débarrasser la navigation de l'obstacle existant à la rive gauche , il lui auroit présenté , à la rive droite , un écueil infinité dangeux. Il me semble , en outre , que la résistance que les eaux auroient éprouvée au point D , avant de gagner le point F , devoit , en les soutenant à une plus grande hauteur , dans la partie supérieure de la rivière , accélérer encore la destruction de cette rive droite déjà si attaquée & si importante à ménager. On en jugera facilement en jetant un coup-d'œil sur la copie du plan annexé au rapport de ces Ingénieurs. Au surplus , l'ouvrage n'a point été exécuté , & les choses sont restées entières à cet égard. Mais quelque parti qu'on prenne , il est instant de mettre des bornes aux usurpations continues des propriétaires de la côte de Bègle sur le lit de la rivière. Ils ne se doutent sûrement pas de tout le mal qui en résulte.

EXTRAIT des Registres de l'Hôtel Commun de la ville & cité de Bordeaux , du Jeudi 21 Janvier 1773 , de relevée.

SONT entrés dans la chambre du Conseil , MM. Valen , Caila , Bourgade , Letellier , Jurats ; Tranchère , Procureur-Syndic de la Ville.

LES Commis à l'inspection du port ayant rendu compte à MM. les Jurats des envasements qui se forment sur le bord

toute insulte. Le lit de la rivière, déjà élargi dans cette espèce d'anse, d'un tiers de plus qu'il ne devroit l'être, rece-

de la rivière, du côté de la Ville, depuis l'estey-Majou jusqu'au-delà de la calle du pont Saint-Jean, & l'Architecte de la Ville ayant remis, le 29 Décembre dernier, un mémoire à ce sujet, MM. les Jurats ont appellé ce-jourd'hui les sieurs Montegut, Professeur d'Hydrographie, Laroque, Villette & Blanc, Géomètres, Bonfin, Architecte de la Ville, & Véron, Commis à l'inspection du port, pour conférer avec eux sur les moyens les plus prompts & les plus capables de remédier à ces dépôts. Eux entendus, vu & examiné, sur le bureau, le plan de la rivière, levé en 1752 par M. Maugin, Ingénieur du Roi, le verbal des sondes faites dans le port, en Juillet 1754, le plan pour l'établissement des crèches, depuis le grand Bureau jusqu'à la Grave, dressé en Mai 1755, & le dernier verbal des sondes, du mois d'Octobre 1770.

Il a été délibéré, 1^o. qu'attendu que le plan de M. Maugin, pour la partie du port, vis-à-vis la Ville, étant sur une échelle fort petite, & même ne paroissant pas exact, ainsi que quelques directions prises d'un objet par un autre, l'ont fait appercevoir, il seroit levé un nouveau plan de la rivière, sur une échelle beaucoup plus grande, depuis la place Royale jusqu'au-dessus du banc de sable de la Paludate, sur lequel seroient tracées les directions des courants, & les sondes, dans tous les travers de la rivière, sur plusieurs lignes & vis-à-vis les ouvertures des rues & principaux bâtiments, le long du port, sur les deux rives, afin de fixer précisément l'endroit où il conviendra de placer

vra

vra aisément tout le déblai de notre canal. On en formeroit, ainsi qu'on le voit sur ce plan, un atterrissement, ou plutôt

un épi pour jeter le courant du côté de la Ville, & détruire la pointe de sable vis-à-vis la Manufacture.

2°. Que les sieurs Montégut, Laroque, Villette, Blanc & Bonfin seront chargés de la levée de ce plan, & de faire les sondes, pour lesquelles ils se feront accompagner de Capitaines de navires & Pilotes, afin de leur donner tous les renseignements possibles ; auquel plan ils travailleront aux premiers beaux jours, & tâcheront de commencer vers le 15 du mois prochain. Pour copie. *signé, Chavaille, Clerc-Secrétaire de la Ville*

RAPPORT DES INGÉNIEURS.

Les Géomètres-Ingénieurs soussignés, qui, en vertu de la délibération prise en Jurade, le 21 Janvier 1773, ont levé le plan de la Garonne, dans la partie comprise depuis la maison du sieur de Caupos jusqu'à Lormont, qui ont pris des sondes, étudié soigneusement la direction des courants, & fait telle autre remarque nécessaire à l'objet de leur commission ;

ONT observé d'abord que, lors du descendant, les eaux passent, en grande partie, entre la rive gauche & l'isle du sieur Dublan ; que cependant elles se jettent plus du côté de l'isle que du côté de la rive ; qu'elles traversent ainsi obliquement le lit de la rivière, & viennent choquer la rive droite, entre la maison du sieur Mennes & celle du sieur Chaffin ; qu'ensuite, loin de s'éloigner brusquement de la côte, elles courent, au contraire,

un vaste quai, qui, redressant un peu le cours de l'eau , & le resserrant , lui donneroit la force de débarrasser la ri-

dans une direction qui lui est sensiblement parallèle , & qui est la même jusques devant *la terrasse* du sieur Montaut ; que là , elles retournent pour venir choquer foiblement la rive gauche , devant la place Royale & le Chapeau rouge , & qu'après ce second choc , elles se dirigent encore presque parallèlement à la berge , & courrent , avec cette direction , dans le restant de l'étendue marqué sur le plan.

CES observations s'accordent avec le résultat des sondes. En effet , on peut remarquer , par l'inspection du plan , qu'une ligne tirée par les points de la plus grande profondeur , suit assez exactement le chemin qu'on vient d'indiquer. Or , c'est un principe constant que le fil de l'eau , c'est-à-dire , son cours le plus rapide , est toujours inseparable de la plus grande profondeur du canal.

LORS du montant , les eaux qui refoulent , ne font pas les mêmes circuits qu'elles avoient parcourus en descendant.

UNE partie de ces eaux , réfléchie par l'angle saillant qui se trouve sur la rive gauche , vers le sieur Policard , à Bacalan , passe sur le banc de sable des Queyries , du côté par lequel il tient au rivage.

EN quittant ce banc de sable , les eaux du montant se répandent sur toute la surface de la rivière , de manière qu'entre la maison du sieur Montaut & la porte Saint-Pierre , la force du courant est presque la même , sur toute la largeur de la rivière.

vière de ce banc de sable incommode qui , dans l'état présent , s'accroît tous les jours , & qui , si l'on n'y met ordre ,

UN peu au-dessus de la porte Saint-Pierre , les eaux du montant s'engagent dans le canal creusé par celles du descendant , & vont du côté de la rive droite , parallèlement au rivage , jusques dans le sinus ou angle rentrant , entre les maisons dits sieurs Chaffin & Mennes .

D'APRÈS ces observations , & le vœu de MM. les Jurats étant de détruire les envasements qui se forment du côté de la Ville , ou du moins d'en arrêter les progrès , le premier moyen qui se présente , est de former un épi au lieu déjà cité , entre la maison du sieur Chaffin & celle du sieur Mennes ; car puisque cet endroit est celui où se porte le cours de l'eau , lors du descendant , il n'est pas douteux qu'en y plaçant un épi , on pourroit diriger le courant sur le banc de sable de la Manufacture , & parvenir , par-là , à le détruire .

MAIS ce moyen , qui est séduisant , parce qu'il paroît naturel , pourroit avoir ses inconvénients . Les sables que le courant détacheroit sur le banc de la Manufacture , pourroient venir se placer devant la Ville ; il est même vraisemblable que la plus grande partie se déposeroit entre la porte Bourgogne & la place Royale ; & alors , sans doute , le mal seroit pire que celui qu'on auroit voulu éviter .

CETTE considération bien pesée , & la conservation du port devant être regardée sous un rapport d'utilité publique , les Géomètres soussignés estiment que l'idée de cet épi doit être

obligeroit infailliblement la Marine de chercher , d'ici à un petit nombre d'années , d'autres chantiers de construction ,

rejetée ; mais qu'on doit permettre aux propriétaires des fonds riverains compris sur la rive droite , depuis les bénéficiers de Saint-Michel jusqu'à la maison du sieur Beylac , de planter du jetin , & d'user des moyens connus & ordinaires pour faire des accroissements ; qu'on doit même les exciter à ces travaux , soit en leur fournissant du lest , ou autrement ; & que cependant , la même raison qui fait désirer ces accroissements de la rive droite , fait regarder comme indispensable d'empêcher ceux de la rive gauche ; qu'en conséquence , il est nécessaire de défendre aux propriétaires des fonds compris depuis le sieur de Caupos jusqu'à l'Estey-Majou , de faire aucun ouvrage qui tende à les faire avancer dans la rivière .

Ils estiment en outre , qu'il faut établir sur la rive droite , entre la maison du sieur Gaillard & celle du sieur Dubreuil , un épi qui avance de trente toises dans la rivière , & qui ait une forme & une situation semblables à celles qu'on lui a données sur le plan & sur la planche ci-jointe . Cet épi étant fait & placé , comme le plan & la figure l'indiquent , les filets d'eau représentés par E D , qui viendront choquer , en descendant , la face C B , seront d'abord disposés à se réfléchir suivant D F , en faisant l'angle BDF égal à l'angle CDE ; mais ces filets étant rencontrés par le courant libre , représenté par F H , seront forcés de prendre , avec les eaux de ce courant , une direction résultante de la combinaison de leur force & de celle du courant . D'après ce principe , & en supposant que la force du courant libre soit à celle de l'eau réflé-

puisqu'il n'y a déjà plus que quelques jours de haute marée par mois où il se trouve assez d'eau, pour que l'on puisse lancer à la mer les vaissaux.

chie, comme 3 est à 2, comme F H est à F I, les eaux se dirigeront suivant la diagonale F G, dont le prolongement va rencontrer la rive gauche au point R, devant la fontaine de la Grave. C'est avec un semblable raisonnement qu'on a déterminé la position de la face A B, & qu'on s'est convaincu qu'elle étoit propre à renvoyer les eaux du montant sur la pointe P du banc de sable de la Manufacture.

ON auroit voulu éviter d'entrer dans le détail des raisons fondées sur la méchanique, qui ont déterminé le site & les dimensions de l'épi proposé; car on fait que ces sortes de raisonnements, loin d'éclaircir un avis, ne servent souvent qu'à l'obscurecir. Cependant, tout bien examiné, on a cru devoir en rendre compte, afin que les ouvriers ne pensent pas qu'ils peuvent arbitrairement changer ces dimensions, & afin qu'on soit bien convaincu qu'elles sont liées avec l'effet qu'on a en vue.

D'UN autre côté, cet effet n'est point équivoque. L'épi proposé sera utile par cela seul, qu'il rendra le canal plus étroit; mais il le sera sur-tout par les directions qu'il donnera, tant aux eaux du descendant qu'à celles du montant. La face G B, en renvoyant les eaux du descendant devant la fontaine de la Grave, arrêtera les progrès des envasements, & les eaux du montant, réfléchies par la face A B, sur la pointe P du banc

D'AILLEURS, la destruction de ce banc de sable épargnera au moins une demi-heure de temps, & quelquefois bien

de sable de la Manufacture, empêcheront que ce banc ne s'étende davantage devant le port, le replieront sur lui-même, & y causeront des altérations utiles, sans aucun danger pour la rade.

L'ÉPI proposé sera fait avec des pontons remplis de gravier, placés suivant les directions A B, B C, & soutenus par des pilotes. Les pontons qui seront les plus avancés dans la rivière, & qui aboutiront à la pointe B, seront vraisemblablement trop bas pour n'être point couverts par les eaux du montant. Dans ce cas, on surhaussera leur bord au moyen de palplanches, &c. Il feroit superflu d'entrer, à cet égard, dans de plus grands détails, parce qu'on doit présumer que MM. les Jurats confieront la conduite de cet ouvrage à quelqu'un entendu aux travaux de ce genre; & s'il en étoit autrement, tout ce qu'on pourroit dire feroit insuffisant.

ON pense que lorsque cet épi sera fait, il sera prudent de mettre à sa pointe quelque objet remarquable, facile à reconnoître pendant le jour, & même d'y placer une lanterne pour servir pendant la nuit, & sur-tout dans les premiers temps. Sans cette précaution, il pourroit devenir un écueil pour les matelots qui n'en auroient pas connoissance.

QUANT au banc de sable des Queyries, on fait que les eaux du descendant tendent à le détruire, & que le débordement de

davantage, ainsi que beaucoup de peines & de dangers à chaque bateau partant de Bordeaux pour remonter la rivière, ou

1771 y fit une brèche assez considérable. Cependant, d'après les observations rapportées ci-dessus, il est facile de se convaincre que, loin de nuire à la rade, ce banc lui est au contraire évidemment utile, & que c'est principalement à lui qu'est due la grande profondeur de la rivière devant Bordeaux, depuis la Douane jusqu'au fond des Chartrons. Il est donc avantageux de fortifier ce banc dans son origine, afin de détruire l'effet que produit sur lui le choc des eaux qui descendant. En conséquence, on estime qu'il faut permettre aux propriétaires des fonds riverains compris depuis un point de l'au-barède du sieur Farouil, marquée S, jusqu'à l'allée du sieur Pinaud, marquée T, de faire des accroissements, & de les prolonger de 30 à 40 toises dans la rivière; qu'il faut même les inviter à ces travaux, & que pour les leur rendre plus faciles, & leur effet plus durable, il faut faire échouer, devant le point S, de vieux coureaux arrangés à la file, sur une ligne représentée par SV, remplis de pierres, de sable où de gravier, & surmontés de quelque objet visible & remarquable, pour prévenir les naufrages.

AVANT de reprendre les fondes dans différentes traversées de la rivière, on avoit fait fixer sur un bon piquet, au bas du parapet de la place Royale, une planche divisée de trois pouces en trois pouces, & dont le point zero répondoit aux plus basses eaux, dans le temps des opérations. C'est à ce point zero qu'on a rapporté toutes les fondes; de sorte, par exemple,

la descendant pour arriver à cette Ville. En effet, les bateaux partant ordinairement à la pointe de marée, ou n'arrivant qu'à sa fin, & ne pouvant par conséquent espérer de trouver, sur ce banc de sable, assez d'eau pour le franchir, sont obligés d'aller chercher l'autre bord, & pour cela, de traverser deux fois la rivière, au risque d'être entraînés par les courants, ou poussés par les vents sous quelques-uns des vaisseaux qui embarrasent fréquemment le passage. Combien n'en résulte-t-il pas d'accidents, & quelle différence ne feroit-ce pas pour ces bateaux, de pouvoir naviguer sans obstacle le long de la rive qui borde la Ville?

M A I S ce n'est pas même encore tout le fruit que l'on

que lorsqu'on voit, sur le plan, un point marqué 11 pieds 6 pouces, cela signifie qu'à la fin du descendant, il y avoit, sur ce point, 11 pieds 6 pouces d'eau. Cependant l'eau descendant plus ou moins, selon les circonstances, les temps ou les saisons, cette manière de présenter les différentes profondeurs de la rivière, n'auroit rien de fixe, si on n'avoit pris la précaution de rapporter le point par lequel commence la division de la planche, à une ligne remarquable fixée sur le parapet. Cette ligne, qui se trouve de 14 pieds, en contre-haut du zero de la planche, est l'arrêté supérieure d'une barre de fer d'un pouce d'équarissage, longue d'environ 14 pouces, & scellée horizontalement sur le troisième pilastre du parapet, en descendant vers le bord de la rivière, par l'abreuvoir. Moyennant
retireroit

retireroit de l'ouvrage que je propose de faire dans la partie droite du lit de la rivière, en y transportant les terres provenant du déblai du canal. Il y auroit lieu de pratiquer aisément, dans la largeur de ce nouveau quai, douze ou quinze formes ou bassins propres à carener les navires. Avec le secours de ces formes, l'opération du carenage deviendroit des trois quarts moins longue & moins dispendieuse. Les vaisseaux, dont les assemblages ne seroient plus tourmentés par la manœuvre fatiguante qu'on leur fait subir, pour les coucher sur les pontons, dureroient plus long-temps, résisteroient mieux à la mer, & les naufrages ne seroient plus aussi fréquents (35). Il ne s'est peut-être jamais

ce, il sera facile, à l'avenir, de comparer les fondes que l'on fera, avec celles qui sont marquées sur le plan, & par conséquent, de déterminer les changements qui pourront être survenus au lit de la rivière.

Deliberé, à Bordeaux, le 7 Février 1774.

(35) JE n'entends pas en cela contredire l'opinion de la plupart des Marins, qui pensent que le carenage à sec dans une forme, ne vaut jamais celui que l'on donne à flot en couchant le navire sur un ponton, ou l'abattant de toute autre manière. Il est, en effet, constant que dans le prodigieux effort que l'on fait faire au navire pour le mettre ainsi sur le côté, ses bordages étant dans le cas de s'écartier ou de s'entr'ouvrir, autant que cela leur est possible, ils sont mieux disposés à recevoir le calfatage,

passé dix ans, sans que le carenage sur les pontons n'ait occasionné des incendies dans le port. De nos jours, on

le suif & le bray, qui pénètrent plus profondément dans les assemblages & dans les joints. D'ailleurs, ce même effort met plus à portée de reconnoître les pièces défectueuses qu'il faudroit renouveler, ou les vices plus essentiels encore qui obligeroient de condamner le bâtiment. Cependant, il est vraisemblable que, si l'on avoit la facilité de carener dans des bassins, les Armateurs y trouveroient une telle économie, qu'ils se dispenseroient souvent de faire mettre leurs bâtiments sur le côté, sur-tout si les navires étoient à leurs premiers voyages. D'ailleurs, ces mêmes bassins serviroient aussi commodément pour le carenage à flot, parce qu'on auroit la faculté d'y faire entrer l'eau & de l'y soutenir toujours à une hauteur égale. Au lieu de pontons ou de corps morts, on emploieroit des organueaux pour abattre les navires, & toute l'opération de la carène se feroit non - seulement beaucoup mieux que sur les pontons, mais même avec une bien moindre consommation d'hommes & de temps. Beaucoup mieux, parce qu'on auroit la facilité d'appliquer le bray sur le calfatage, au degré de chaleur convenable ; ce qui ne peut pas se faire en carenant sur les pontons, & qui est cependant de la plus grande conséquence pour la durée des navires. Il en résulteroit une grande épargne d'hommes, attendu qu'il ne se fait presque pas maintenant une carène de navire qui ne cause la perte de quelque matelot, calfat ou charpentier, qui tombe dans la rivière, & est noyé avant qu'on puisse lui porter du secours. Il y auroit également à gagner pour le temps,

a vu une quantité considérable de navires être la victime d'un pareil accident. Ce triste évènement ne pourroit-il pas

soit à raison de ce que les manœuvres, moins dangereuses d'ailleurs à exécuter qu'en pleine rivière, auroient encore l'avantage d'être plus simples, soit parce que tous les matériaux nécessaires se trouveroient plus promptement sous la main des ouvriers, qui pourroient même être employés en bien plus grand nombre à la fois, sans risque de se gêner. On auroit aussi la facilité de remplacer, à volonté, les pièces principales, telles que les préceintes ou pièces de tour, & en général toutes celles qui auroient besoin d'être changées, ouvrage si important, & qui ne se fait que très-imparfairement sur les pontons. Enfin, ces formes ou bassins procureroient le moyen de refondre des navires, dont il seroit très-possible encore de tirer bon parti, & qu'on est obligé de dépecer & de brûler, ou de donner à vil prix, faute de pouvoir les mettre en chantier pour leur donner la réparation qu'ils exigeroient. Elles seroient d'une plus grande ressource encore pour sauver & mettre hors de tout danger des bâtiments richement chargés, qui arrivent quelquefois en très-mauvais état & prêts à couler bas.

ON m'objectera, peut-être, que l'éloignement où cet établissement se trouvera de la Ville, ne laissera pas d'avoir ses inconvénients ; que les constructeurs & ouvriers de toute espèce perdront nécessairement une grande partie de leurs journées à passer & repasser au moins deux fois par jour la rivière, & à se rendre à une si grande distance de leur domicile, sans compter qu'il arrivera, de temps en temps, que le passage ne se trouvant pas

se renouveler , & avoir des suites encore plus funestes ? La crainte de ces incendies , malheureusement trop communs , me semble être un des motifs les plus raisonnables que l'on ait opposé au projet d'applanir une des grandes difficultés de l'arrivée de Bordeaux , en construisant , vis-à-vis de la Bastide , un pont de bois ou de bateaux ; projet trop utile , pour ne pas faire désirer son exécution. On ne peut se dis-

praticable , ils seront forcés de rester chez eux , & les ouvrages demeureront suspendus. Je crois pouvoir répondre qu'on ne feroit pas long-temps dans le cas d'avoir de pareilles appréhensions , & que les environs de cet établissement feroient bientôt garnis d'un nombre d'habitations suffisantes pour loger les ouvriers nécessaires à ce service. Au reste , si donnant sur ce point dans un autre excès , l'on craint que cette nouvelle peuplade ne produise une émigration trop forte pour la ville de Bordeaux , il ne feroit pas impossible d'indiquer un endroit plus à proximité , pour y construire ces formes. On les établiroit , par exemple , assez convenablement dans la partie extérieure de la circonference des deux bassins qui feront à la tête du canal de ceinture , bien entendu qu'il faudroit alors donner aux portes marinières de ces bassins une largeur suffisante pour laisser entrer les vaisseaux. Mais je regarde toujours comme de la plus grande importance de bannir du milieu de la rivière le carenage sur les pontons , & de transporter dans l'anse de la Souis la majeure partie des déblais du canal , pour forcer le courant qui se rejette sur la rive gauche , d'emporter & détruire le banc de sable de la Manufacture.

simuler, en effet, que dans un évènement de cette espèce, le pont courroit les plus grands risques, & pourroit même communiquer le feu à toute la rade. Ces risques n'existant plus, pourquoi ne s'occuperoit-on pas incessamment des moyens de traverser devant Bordeaux la Garonne, avec moins de danger qu'on ne le fait journellement, & de faciliter, d'une manière aussi sensible, l'exportation des denrées de ce canton productif, situé entre cette rivière & la Dordogne, & que l'on désigne ordinairement sous le nom de l'Entre-deux-mers (36)?

(36) NE voulant cependant pas induire en erreur sur ma façon de penser, ni conséquemment paroître donner trop d'importance au projet de construction d'un pont devant Bordeaux, je conviendrai ici, que son principal point d'utilité regarderoit certainement les voyageurs, dont la majeure partie, peu accoutumée à passer en bateau d'aussi grandes rivières, verroit avec satisfaction un pareil établissement. Ceux des habitants de Bordeaux qui ont des maisons de campagne ou des possessions dans l'Entre-deux-mers, font sans doute également des vœux pour qu'il puisse avoir lieu. Quant à l'exportation des denrées, ce ne seroit jamais qu'une portion assez circonscrite de ce territoire, qui en retireroit cet avantage, parce que tout ce qui est à une certaine proximité, soit de la Garonne, soit de la Dordogne, préfèrera toujours d'envoyer ses denrées ou ses marchandises par eau, le transport en étant tout autrement économique, fallût-il même faire dix fois plus de chemin que par terre. D'ail-

EN faisant carener les vaisseaux dans ces bassins, l'on n'entendroit plus parler de la submersion fréquente des

leurs, si le passage sur un pont doit avoir ses agréments, il auroit sûrement aussi ses inconvénients. La quantité immense de bateaux tout mâtés qui vont & qui viennent à la voile presque sans relâche, non-seulement aux heures de la marée, mais encore toutes les fois que le vent leur permet de refouler le courant, ne laissoit pas d'être embarrassée, si on les alloit mettre dans la nécessité, soit de démâter pour passer sous les arches, soit de perdre du temps à attendre que les ponts-levis fussent en état de leur livrer passage. Les difficultés de ce passage pourroient, dans le gros temps, occasionner la perte des bateaux, dont la conduite, sur-tout en temps de guerre, où les matelots deviennent infiniment rares, se trouve la plupart du temps abandonnée à des vignerons ou autres classes de paysans, qui, sachant à peine ramer, entendent encore moins toute espèce de manœuvre. Les vaisseaux qui iroient au carenage, ou qui en reviendroient, ayant bien plus de précaution à prendre, tiendroient fort long-temps les ponts-levis ouverts, & il arriveroit souvent que les voyageurs, ennuyés d'attendre, regretteroient de n'avoir plus la commodité des bateaux, qui sont toujours prêts, & dont le service est assez prompt. Enfin, quelque solidité que l'on pût donner à un pont de bois ou de bateaux, les glaces que la Garonne est dans le cas de charier, & les fréquentes crues d'eau ou soubernes qui s'y font ressentir, & qui entraînent ordinairement, du haut de la rivière, des piles entières de foin ou de paille, des bois de chauffage ou de construction,

pontons, des frais énormes qu'il en coûte pour les retirer, ou de l'inconvénient plus fâcheux de les laisser au fond de l'eau. Enfin, il en résulteroit tant d'avantages, qu'il est véritablement étonnant que l'Administration, ou le commerce lui-même (37), n'ait pas songé à y pourvoir plutôt,

des arbres déracinés, des débris de bateaux & d'autres objets d'un grand volume, sembleroient devoir donner plus d'une fois de vives alarmes à quiconque s'intéresseroit à son existence. Ce seroit encore bien pis, s'il arrivoit, & le cas n'est pas rare, que, dans un ouragan, plusieurs navires venant à dérader & s'entraînant les uns les autres, fussent jetés, par la violence des vents, contre le pont. Il en résulteroit ou la perte des navires, ou de grandes avaries pour le pont.

SANS entrer dans de plus grands détails à cet égard, on voit assez que s'il étoit sérieusement question de la construction d'un pont à Bordeaux, le Gouvernement devroit commencer par peser dans une balance exacte les avantages & les désavantages de ce projet.

(37) L'INACTION dans laquelle la Chambre du commerce de Bordeaux reste souvent, avec regret, sur une multitude d'objets intéressants, provient de ce qu'elle n'a aucun fonds à y employer. Je crois que le Gouvernement devroit être assuré de lui rendre une activité proportionnée à son zèle, s'il vouloit lui abandonner la disposition de la caisse de la Tour de Cordouan, sur laquelle elle paroît d'ailleurs avoir les titres les mieux fondés,

& qu'avec la facilité que donnent le flux & le reflux de carener dans les baffins, il n'y en ait point eu, jusqu'à présent, de construits à cet effet. Au reste, il eût été dif-

ceste caisse n'étant formée que du produit d'un droit qui se lève sur les navires à l'entrée de la Gironde. Les Intendants de Gironde en avoient toujours eu la manutention, comme M. l'Intendant de la Rochelle l'a encore des tours & phares de sa Généralité. Ce n'est que depuis peu d'années que l'emploi de ces fonds a passé entre les mains des Officiers d'Administration de la Marine. Qui que ce soit n'est plus intéressé que ne le sont les Négociants de Bordeaux, à ce que ce fanal soit entretenu comme il doit l'être; ainsi l'on pourroit compter, à cet égard, sur la vigilance & l'exactitude de la Chambre du Commerce; peut-être même trouveroit-elle des moyens plus sûrs & plus économiques d'éclairer ce fanal, ne fût-ce qu'en adoptant ceux dont on fait usage dans beaucoup d'autres phares, & en employant des réverbères au lieu de charbon de terre. Au reste, il seroit de toute justice, qu'elle pût disposer, en faveur du commerce, de l'excédent du produit du droit affecté à son entretien. Il suffiroit que l'Intendant de la Province conservât, à cet égard, le droit d'inspection que sa place de Président de la Chambre lui donne naturellement. La Chambre du commerce de Bordeaux sembleroit devoir éprouver, de la part du Gouvernement, d'autant moins de difficulté dans sa réclamation sur ce point, que la même faveur a été accordée assez récemment à la Chambre du commerce de Rouen, par Lettres-Patentes du 10 Octobre 1773. Elle a été chargée de tous les détails de l'entretien des phares de

ficile

ficle de trouyer, pour cela, une occasion plus commode. Le loyer de ces formes produira même un revenu considérable, & il y a lieu de croire que non-seulement il paiera l'intérêt des frais de construction, mais même qu'il indemniserá, en grande partie, de la dépense du transport des terres provenant de la fouille du canal.

Si, d'après les arrangements qu'il fera question de prendre, les fonds que l'on pourra se procurer, permettoient de pousser les ouvrages avec une certaine vigueur, l'on devroit entamer en même temps, par les deux extrémités, le travail de cette fouille; & comme en profitant de la différence de hauteur des eaux, pendant le flux & reflux, il feroit possible de creuser tout de suite le canal, dans la totalité de sa profondeur, des bateaux à fond plat, propres pour ce service, marchant derrière les ouvriers, enlèveroient, à mesure, le produit du déblai, pour le rapporter de l'autre côté de la rivière. L'économie qui résulteroit de ce moyen d'opérer, portant également sur le

la Normandie, ensemble de la perception des droits qui y sont relatifs: & si l'Arrêt du Conseil, du 15 Décembre 1776, a attribué le contentieux aux Amirautes, c'est avec défenses de s'immiscer dans l'emploi des fonds & dans ce qui auroit rapport à la construction ou réparation des fanaux, ainsi qu'à l'entretien des feux, &c. objets qui ont tous été réservés à la Chambre.

temps & sur le mouvement, produiroit une grande diminution dans la main-d'œuvre (38).

(38) JE proposerois même d'employer, pour le transport de ce déblai, une espèce de bateaux connus dans quelques ports de la Bretagne, sous le nom de *Marie-Salopes*. Leur dimension est d'environ trente pieds de longueur sur dix à douze de largeur. Dans le milieu est une grande ouverture en carré long, formant une sorte de citerne revêtue des quatre côtés & bien cimentée. Le fond est fermé par une trappe qui s'ouvre à volonté, pour laisser tomber dans l'endroit du dépôt les terres que l'on a chargées & placées dans cette espèce de citerne. Lorsqu'elle s'en trouve dégagée, on referme la trappe ; ce qui se fait facilement par le moyen des charnières sur lesquelles elle porte. Il est aisé de sentir que l'eau prend tout de suite la place des terres dont le bateau se trouvoit chargé, mais il n'en navigue pas moins facilement, & on le ramène ainsi vers le lieu où il doit prendre une nouvelle charge de terre, qui, à son tour, force l'eau de lui céder sa place. Les bateaux appelés coureaux, qui se vendent ordinairement à fort bon marché à Bordeaux, après les foires, seroient très-susceptibles d'être arrangés pour cet usage.

J'OBSERVERAI encore, qu'à l'effet d'empêcher que les terres qui seroient ainsi déposées dans la rivière, pour y former un quai, ne fussent emportées par le courant, il seroit indispensable de faire battre préalablement sur l'alignement de ce quai, une file ou rang de pieux garnis de palplanches, dans lequel on ne laisseroit qu'une ou deux ouvertures suffisantes pour le

J'AUROIS désiré, Messieurs, de pouvoir mettre, dès à présent, sous vos yeux, des états exacts de la dépense que l'exécution de ce projet seroit dans le cas d'occasionner.

LE temps ne m'a pas permis de faire, à ce sujet, toutes les vérifications nécessaires : cependant, d'après le tableau sommaire que j'en ai fait dresser, j'estime qu'elles ne monteroient guère à plus de trois millions & demi ou quatre millions (39), non compris, à la vérité, l'indemnité des

passage des bateaux destinés au transport des terres. Peut-être même seroit-il plus expédient de commencer par établir en pierres de taille, & avec la solidité qu'exigeroit un pareil ouvrage, toute la façade de ce quai, suivant les plans qui en seroient donnés.

(39) IL ne m'eût pas été fort difficile de donner ici, par approximation, le cube de la fouille du canal, avec l'estimation de ce que l'extraction & le transport de chaque toise seroit dans le cas de coûter. En ajoutant un cinquième en sus pour les obstacles imprévus qu'il seroit possible de rencontrer, on ne s'éloigneroit guère du point sur lequel il faudroit compter. Mais ce détail estimatif eût été trop incomplet, en n'y joignant pas un devis de tous les ouvrages d'arts que l'exécution totale du plan pourroit entraîner, tels que les portes marinières, les ponts, les aqueducs, les quais qui seroient jugés nécessaires, &c. Si d'après la lecture de ce mémoire, l'utilité du projet paroît suffisamment démontrée, le Ministère chargera, sans doute, quel-

fonds qui seroient pris pour l'emplacement du canal & de ses banquettes. Je ne fais point entrer cette indemnité en ligne de compte, parce que ce seroit bien la moindre charge à faire supporter aux propriétaires des terreins qui borderoient la partie intérieure du canal, d'autant que ce sont eux assurément qui retireroient tout le bénéfice de sa confection.

POUR ce qui concerne les moyens de subvenir aux frais de construction, ils se présentent en partie dans l'augmentation qu'éprouveront presque aussi-tôt & les revenus de la Ville & les droits de Sa Majesté. Ainsi, pour peu qu'à raison de cette dernière considération, le Gouvernement voulût bien aider la Ville, & qu'il établît d'ailleurs une légère contribution sur les terreins adjacents, qui seroient dans le cas de décupler de valeur, elle ne devroit pas balancer à se charger de l'entreprise, étant sûre de se rembourser, en un petit nombre d'années, des avances qu'elle auroit

que Ingénieur d'en approfondir ou d'en calculer les détails, & l'on saura plus exactement pour lors quel sera l'objet de sa dépense. Ce n'est pas toutefois un million de plus ou moins qui devroit arrêter, dès que l'Etat ou les particuliers n'en feront point grecés, & que la chose même peut comporter, comme on le verra ci-après, une grande partie des frais de son établissement.

faites. Mais si, dans la crainte de compromettre son crédit, ou de se tromper dans ses calculs, elle ne se soucioit point de la prendre à son compte, je ne doute point qu'elle ne trouvât facilement à en traiter avec une Compagnie à qui elle abandonneroit, pendant un certain temps, le bénéfice qui résulteroit de l'amélioration de ses revenus, suppliant Sa Majesté de faire, pour ce qui regarde ses droits, le même sacrifice (40).

(40) Il y auroit mille motifs à donner pour décider la Ville à préférer de remettre cette entreprise entre les mains d'une Compagnie. Je pourrois garantir maintenant qu'elle n'aura, à cet égard, que l'embarras de choisir parmi celles qui se présenteront. Déjà de riches Négociants se sont adressés à moi, pour savoir si leurs soumissions seroient admises. D'autres, & cela est assez naturel, attendent que le plan, plus connu & plus développé, les mette à même de juger si les charges seront suffisamment compensées par les bénéfices; & l'on doit être sûr qu'ils ne tarderont pas à s'expliquer, lorsque, d'un côté, l'on soumettra à leur examen le tableau exact de ces charges, & qu'ils verront clairement, de l'autre côté, que le produit des droits d'octrois ne peut manquer d'augmenter infiniment, soit à raison de ce que la perception s'étendra sur une plus grande enceinte, dont la majeure partie renferme une forte & riche population, soit parce que la fraude deviendra plus difficile. D'ailleurs, je suppose que la Compagnie seroit aidée par le Gouvernement, & que les terrains adjacents seroient tenus de contribuer au prorata de leur plus-value.

LA bonne opinion que j'ai de l'esprit de patriotisme de nos concitoyens, me persuade même que, sans avoir recours à des étrangers, l'on parviendroit aisément à former cette Compagnie dans le sein de la Ville. Je proposerois, en ce cas, de créer trois cents cinquante actions, de 10000 liv. chacune, dont on ne seroit tenu d'acquitter le paiement qu'en quatre ou cinq termes: savoir, 2000 ou 2500 liv. un mois après que toutes les soumissions auroient été remplies; pareille somme l'année suivante, & les deux ou trois derniers paiements, aux époques dont on conviendroit également. L'intérêt que les actionnaires auroient à presser la confection de l'ouvrage, puisque leur revenu en dépendroit, seroit, sans contredit, un mobile suffisant pour exciter leur émulation, & les engager à fournir les fonds plus promptement, si les circonstances l'exigeoient. Rien n'empêcheroit d'ailleurs que le Corps Municipal ne s'intéressât à l'entreprise (41), & ne prît le nombre d'actions qui seroit

Au reste, il semble que ce sera encore une affaire assez avantageuse pour la Ville, d'avoir, sans courir aucun risque, l'expectative de jouir, au bout de vingt ou vingt-cinq ans, d'un revenu plus considérable, & d'avoir, en attendant, exécuté, sans bourse déliée, un aussi beau projet.

(41) Le bien de la chose exigeroit que non-seulement MM. les Officiers Municipaux, mais même ceux des Cours Souve-

jugé nécessaire pour donner le droit d'assister aux assemblées avec voix délibérative. Moyennant ce, il se trouveroit à même de surveiller toute l'opération, & d'en rendre, s'il le falloit, au Ministère un compte journalier.

DANS le cas où cette espèce de souscription réussiroit, comme je n'en doute point, pourquoi n'emploieroit-on pas des moyens à-peu-près pareils pour exécuter le redressement de la rue Sainte-Catherine, projet entamé depuis si long-temps, & dont autrement nos arrière-neveux ne verront jamais la fin? Il me semble que la Ville, autorisée par un Arrêt du Conseil, pourroit, avec le secours d'une Compagnie qui feroit la majeure partie des fonds, entreprendre la construction de quelques grandes portions de cette rue, principalement de celles où, sur assez peu de longueur, des sinuosités extrêmement fortes exigent presque indispensablement que l'on détruise & que l'on réédifie, en même temps, les deux côtés de la rue, sans quoi le passage se trouveroit entièrement intercepté. Un préalable nécessaire, sans doute, feroit de mettre en demeure les propriétaires de ces maisons. Mais, en leur laissant l'option, soit de faire

raines, & en général tout ce qu'il y a de personnes d'un certain ordre dans la Ville, voulussent bien prendre part à l'entreprise. Ce feroit le moyen le plus assuré de prévenir toute difficulté dans l'exécution.

bâtir eux-mêmes, dans le délai qui leur feroit prescrit, soit de vendre à l'amiable, ou à dire d'experts, soit enfin d'entrer dans la Société pour la valeur de leurs propriétés, ils ne feroient point certainement dans le cas de se plaindre. On en feroit par la suite autant pour les rues Saint-Remi & porte Dijaux, dont l'alignement, qui vient d'être ordonné par Sa Majesté, produira quelque jour un si superbe effet.

Si l'on appréhendoit que ces spéculations, moins avantageuses que celles de l'entreprise du canal, n'intéressassent pas suffisamment les actionnaires, il feroit possible de leur donner une tournure plus piquante, en profitant, pour cet effet, du goût inné que les Bordelais semblent avoir pour tout ce qui s'appelle combinaison, chance ou hasard, & faisant une espèce de loterie d'une partie du produit. Par exemple, si la portion de rue dont on entreprendroit la reconstruction, devoit former trente maisons, on pourroit réserver deux ou trois de ces maisons, pour faire autant de lots en faveur de ceux des actionnaires à qui ils écheoient, par l'évènement du tirage qui s'en feroit, & les vingt-sept ou vingt-huit autres seulement se vendroient au profit de la Société, pour opérer le remboursement des frais de construction ou autres avances.

Au fond, Messieurs, si je hasardois de dire ici que les ouvrages qu'il est question d'entreprendre, dans les rues
Porte-Dijaux

Porte-Dijaux & Sainte-Catherine, ainsi que la plupart de ceux qui pourroient se projeter pour le redressement des principales rues de la Cité, ne tendent peut-être qu'à rétablir presque exactement les choses dans l'état où elles étoient, il y a plus de 1500 ans, ma conjecture passeroit d'abord pour un singulier paradoxe. Je trouve pourtant, en sa faveur, dans la séduisante description de la ville de Bordeaux, qu'Ausone nous a laissée, le témoignage peu équivoque d'un Auteur contemporain. Comment, en effet, interpréteroit-on autrement ce passage?

„ *Distinctas internè vias mirere, domorum*

„ *Dispositum, & latus nomen servare plateas,*

„ *Tum respondentes directa in compita portas* „ &c.

IL n'y a assurément point de licence poétique qui eût pu l'autoriser à altérer aussi essentiellement la vérité, & à créer ainsi, à sa fantaisie, dans cette Ville, des maisons d'un genre si remarquable, de vastes places & des rues bien alignées, correspondant directement à toutes ses portes. D'ailleurs, Ausone, habitant Rome, qui n'avoit alors rien perdu de sa magnificence, Ausone, revêtu des premières dignités de l'Empire (42), auroit-il osé prodiguer

(42) AUSONE, né à Bazas, vers le commencement du quatrième siècle, vint faire ses études à Bordeaux sous les Maîtres les plus célèbres. Ses progrès dans la carrière des lettres furent

de semblables éloges à une Ville qui , aux yeux d'un citoyen de la Capitale du monde , n'auroit dû paroître que la plus chétive bourgade , si elle eût été réellement telle que son intérieur est encore aujourd'hui ? N'est-il pas plus naturel de penser que les siècles de barbarie & d'ignorance qui accélérèrent ou qui suivirent la décadence de l'empire Romain , effaçant , dans l'enceinte de ces murs , jusqu'à l'empreinte du tableau décrit par Ausone , ont traité Bordeaux comme tant d'autres Villes , auxquelles ils ont à peine laissé le souvenir de leur grandeur passée ? Mais , comme le Phénix , Bordeaux à déjà , dans ses cendres , retrouvé la vie & une existence nouvelle , qui semble devoir être plus durable. Un commerce immense , fondé sur la base inébranlable des produits d'un territoire unique en son genre , & étayé par tous les avantages de la situation la plus heureuse , lui assurant , en retour , les trésors des quatre parties du monde , devient le gage de sa grandeur future. Déjà sa population semble croître à vue d'œil ; de tous côtés les étrangers y arrivent en foule , pour partager ses richesses , & les édi-

fi rapides , que sur le bruit de sa réputation , l'Empereur Valentinien le fit venir à Rome pour lui confier l'éducation de son fils Gratien , qui , étant ensuite parvenu lui-même à l'Empire , crut devoir n'omettre aucun moyen de témoigner sa reconnaissance à son Instituteur , & finit par l'élever aux honneurs du Consulat.

fices ne s'élèvent plus assez promptement pour recevoir les nouveaux habitants, qui y appellent les arts & les sciences. Déjà le Dieu du goût commence à y être honoré dans les temples de Plutus.

JE suis donc, en ce moment, moins occupé du soin d'accélérer sa marche vers le point où elle doit naturellement atteindre, que de lui procurer les moyens de jouir avec agrément de son opulence, de purifier l'air que ses citoyens respirent, & de couvrir de riantes habitations ces marais dangereux qui l'entourent dans plus de la moitié de sa circonference.

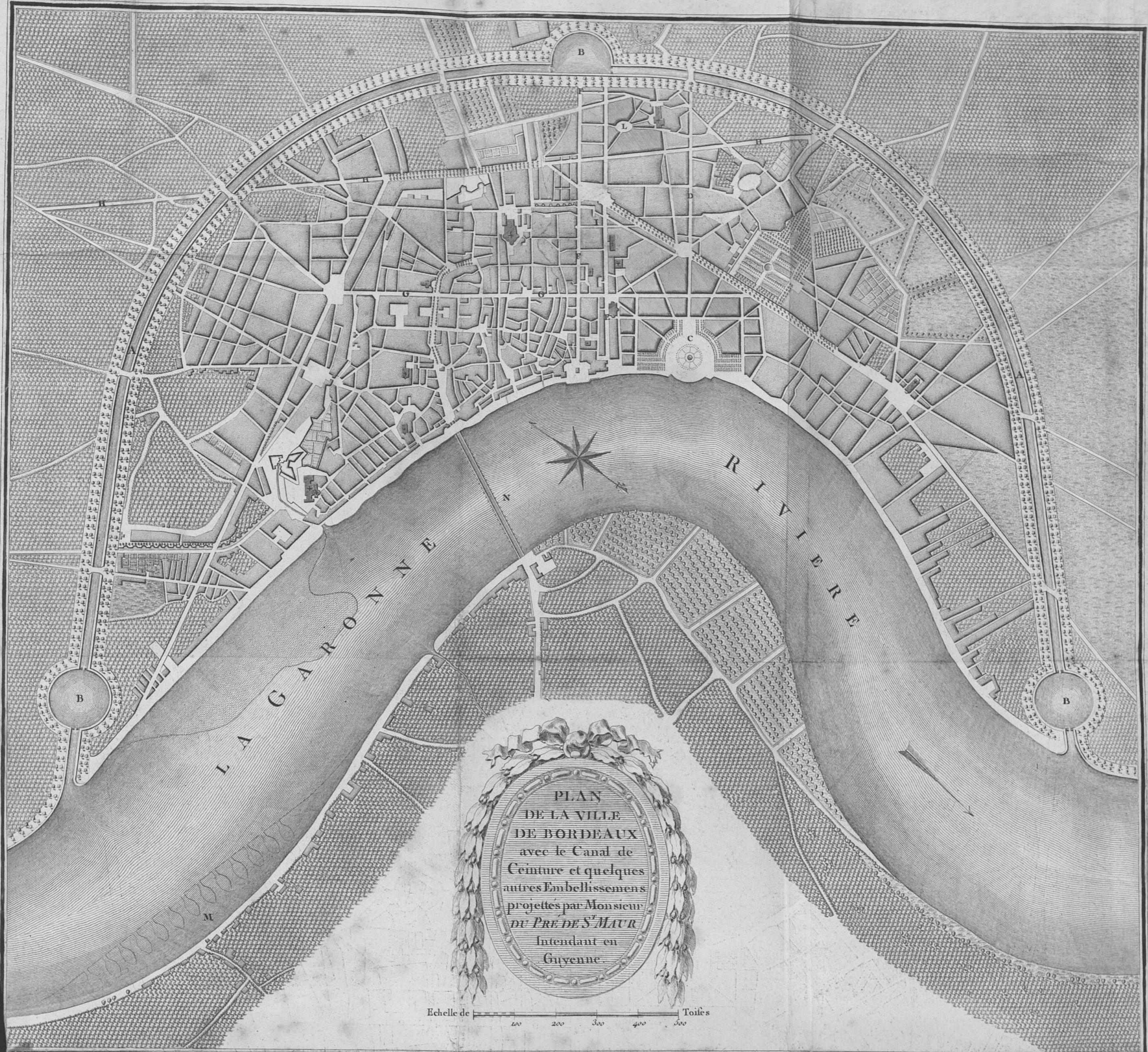
J'AFFIRME ROI volontiers, sans croire hasarder beaucoup, que c'est uniquement à la construction d'un canal de ceinture que la ville de Bordeaux peut un jour être redévable de ces bienfaits, dont malheureusement je ne puis me flatter d'avoir assez fait sentir tout le prix, dans un exposé aussi sommaire (43). Il m'eût été moins facile encore

(43) DEPUIS que ce mémoire a été lu à l'Académie, j'ai entendu dire vaguement, dans quelques Sociétés, que feu M. de Tourny s'étoit occupé un moment de l'idée de faire construire ce canal. S'il y a réellement pensé, je regrette qu'il n'ait pas accéléré à cet égard nos jouissances, ou, du moins, qu'il n'ait pas laissé la plus légère preuve d'après laquelle je puise m'étayer aujourd'hui de son suffrage.

de prévoir les diverses objections que l'on sera peut-être dans le cas de me faire à ce sujet. Je tâcherai de résoudre celles que l'on voudra bien me communiquer, l'objet étant trop important pour ne pas mériter une discussion plus ample.

Les bornes que je me suis prescrites ne me permettent pas, Messieurs, d'entrer maintenant dans le détail des différents autres projets qui peuvent avoir leurs points d'utilité ou d'agrément. Le plan que je joins ici, suppléera à une partie de ce que je pourrois avoir l'honneur de vous dire, & ce que je n'aurois pu rendre à vos yeux, fera peut-être, par la suite, la matière d'un second mémoire.





Canal de Ceinture planté d'Arbres sur ses bords.

Bassins servant de Dépôts aux Navires ou Batteaux et faisant les fonctions d'Ecluses.
Emplacement du Chateau Trompette remplacé par un projet de Rues et Maisons nouvelles comprenant une vaste Place disposée en promenade sur les bords de la Garonne avec la Statue Equestre de LOUIS XVI. au milieu.

Rue a ouvrir en face de la Statue de LOUIS XVI. et prolongée jusques au Canal de Ceinture.

Redreslement et prolongement de la Rue des Fossés de l'Intendance.

Redreslement et prolongement, jusques au Canal de Ceinture des Rues S^t Remy, Porte Dijeaux et Pont Long.

G. Redreslement des Rues S^t Catherine, Poisson Salle, Cahernan et Bouhaut.
H. Rue a ouvrir en prolongation des Allées d'Albret allant aboutir a droite au Canal de Ceinture et a gauche aux Routes de Bordeaux a Bayonne et a Toulouse.

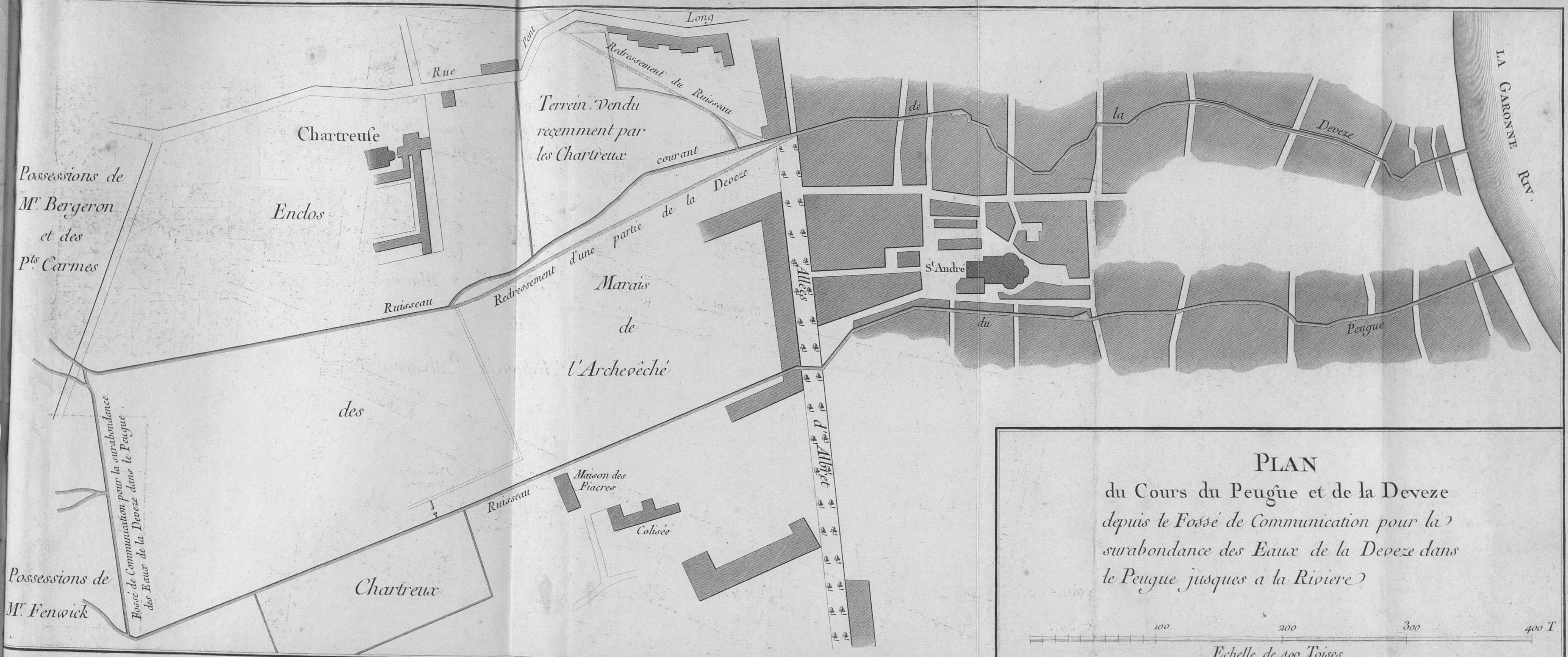
I. Rue a ouvrir en face du Gouvernement.

L. Projet de différentes Rues Maisons et Places a construire sur le Terrein du Jardin des heritiers du President de Gasq, et sur d'autres Emplacemens qui avoisinent l'Eglise S^t Seurin.

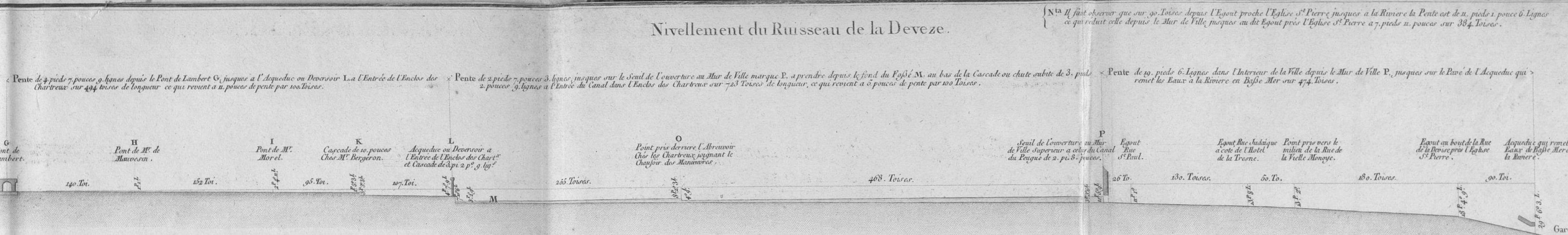
M. Projet de Formes ou Bassins pour le Carenage des Navires.

N. Projet d'un Pont de Batteaux.





PLAN
du Cours du Peugue et de la Deveze
depuis le Fossé de Communication pour la
surabondance des Eaux de la Deveze dans
le Peugue jusques à la Riviere



Echelle des Longueurs.

500 Toises.

Echelle des Hauteurs.

30 Toises.



Nivellement du Ruisseau du Peugue.

N^o 1^a Le seuil au Mur de Ville du dit Ruisseau du Peugue est de 2 pieds 8 pouces plus bas que celui du Ruisseau de la Devezé auant au Mur de Ville

N^o 1^a Il faut observer que sur 350 Toises depuis le Mur de Ville jusqu'au le Mû, la Pente est seulement de 1 pied 10 pouces Et que du Mû à la Rivière elle est de 14 pieds 6 pouces 6 lignes sur 190 Toises.

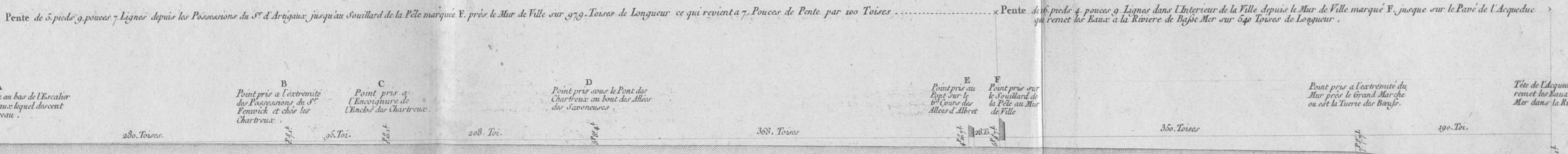
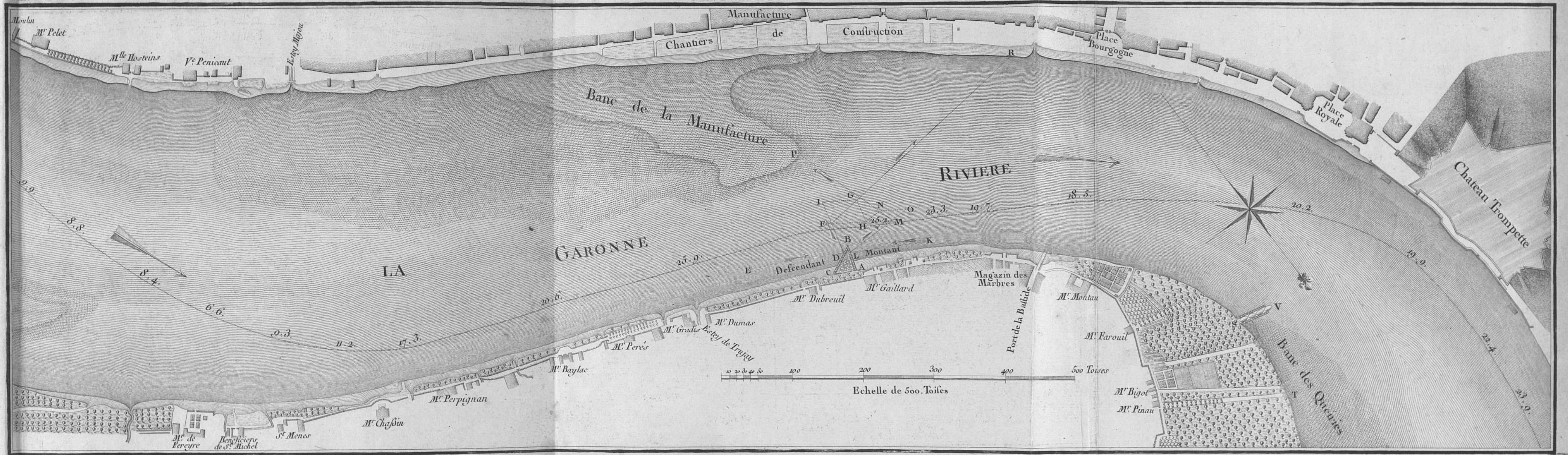


PLANCHE IV^e



LIBRAIRIE
DE LA
BIBLIOTHEQUE
NATIONALE